

wakam

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2021

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE –EXERCICE 2021

SYNTHESE.....	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	5
A.1. ACTIVITE.....	5
A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION.....	8
A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	10
A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES.....	11
A.5. AUTRES INFORMATIONS.....	11
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	12
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	12
B.2. EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE.....	16
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE.....	18
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	21
B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE.....	23
B.6. FONCTION ACTUARIELLE.....	25
B.7. SOUS-TRAITANCE.....	26
B.8. AUTRES INFORMATIONS.....	27
C. PROFIL DE RISQUE.....	29
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	29
C.2. RISQUE DE MARCHE.....	33
C.3. RISQUE DE CREDIT.....	37
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE.....	40
C.5. RISQUE OPERATIONNEL.....	42
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	44
C.7. AUTRES INFORMATIONS.....	45
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	46
D.1. ACTIFS.....	46
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	48
D.3. AUTRES PASSIFS.....	54
D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES.....	56
D.5. AUTRES INFORMATIONS.....	56
E. GESTION DU CAPITAL.....	57
E.1. FONDS PROPRES.....	57
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	60
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS.....	64
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	65
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS.....	65
E.6. AUTRES INFORMATIONS.....	65

ANNEXES	66
S.02.01 – BILAN	67
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D’ACTIVITE.....	69
S.05.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS	71
S.12.01 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT	72
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE ET SANTE NSLT	73
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE	75
S.23.01 – FONDS PROPRES	76
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	77
S.28.01 – MINIMUM DE SOLVABILITE REQUIS.....	78

Synthèse

Wakam, acteur de référence des produits d'assurances en marque blanche, a renoué en 2021 avec la croissance de son chiffre d'affaires (+18%).

- **Son chiffre d'affaires¹** est passé de 384,0m€ en 2020 à 454,9m€ en 2021 (+18%).
- **Sa marge technique nette de réassurance** est en léger recul de 31,7m€ en 2020 à 30,1m€ en 2021 (-5%).

La crise du Coronavirus, débutée au premier trimestre 2020, a permis à Wakam de démontrer sa capacité à s'adapter et sa résilience en maintenant son activité et sa transformation.

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été dissociées au début de l'année 2021, M. Olivier Jaillon conservant cette dernière fonction et M. Emmanuel Clarke, précédemment directeur général du réassureur international Partner Re, nouvel administrateur indépendant de la Société, a été nommé à la présidence du conseil de Wakam SA.

La composition du conseil d'administration de la Société a également évolué au tout début de l'année 2021 pour y intégrer, en plus de M. Emmanuel Clarke, M. Gilles Babinet, co-président du Conseil national du numérique, administrateur indépendant, M. Rémi Grenier, ex-directeur général d'Allianz Partners, administrateur indépendant, Mme Natacha Valla, économiste, ex-directrice générale adjointe à la Banque Centrale Européenne, censeur.

Au 31 décembre 2021, la société respecte son besoin global de solvabilité. Le ratio de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) par les fonds propres s'élève en effet à 153%.

Dans ce cadre au regard de la croissance du portefeuille, le profil de risque de la société est lui-même comparable à l'exercice précédent avec une prédominance des risques liés à la sous-traitance de la gestion de sinistres matériels, des risques de contrepartie en raison du fort taux de réassurance et de l'importance de l'activité affinitaire, des risques de souscription en non-vie, du risque de marché et du risque de liquidité.

¹ Primes émises brutes

Le maintien de la marge de solvabilité au dessus du seuil d'appétence, surveillé via, notamment, les travaux d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA), est le fruit :

- d'un résultat net positif,
- de la maîtrise de la réassurance et notamment du renouvellement des traités de réassurance pour l'exercice 2021,
- de la réaffirmation du soutien des actionnaires au travers d'une augmentation de capital de 20m€ intervenue au cours de l'exercice visant à renforcer les fonds propres et à accompagner la croissance future.

Dans la continuité de l'exercice 2021, la société continuera durant l'exercice 2022 à renforcer son dispositif de maîtrise des risques à travers le développement des équipes et des outils opérationnels de façon à accompagner la forte croissance de Wakam, dont le premier trimestre 2022 souligne une nouvelle fois la dynamique.

Olivier Jaillon

Directeur Général

A. Activité et Résultats

A.1. Activité

Nom et forme juridique

Wakam est une Société Anonyme relevant du Code des Assurances, au capital de 4.658.992 € dont le siège social est sis au 120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 117 085.

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle

La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise au 4 Place de Budapest - 75436 PARIS.

Nom et Coordonnées de l'auditeur externe de l'entreprise

Le Commissaire aux Comptes de la société titulaire au 31 décembre 2021 est le cabinet Mazars, située au 61 rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX, représentée par Monsieur Pierre de Latude, Associé.

Détenteurs de participations qualifiées dans la société

Les actionnaires ayant atteint les seuils de détention du capital social ou des droits de vote prévus à l'article L. 233-13 du Code de commerce sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Nombre de titres		Taux de détention	
	2021	2020	2021	2020
Big Wakam	283 910	272 698	97.5%	96,65%

Wakam dans la structure juridique du Groupe

Wakam appartient au groupe dont la société de tête est Big Wakam, laquelle la détient à 97.5%.

Lignes et Zones géographiques d'activité importantes

Wakam est agréée en France dans les branches mentionnées aux alinéas 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de l'article R. 321-1 du Code des assurances. Wakam conçoit et assure des produits d'assurance non vie, essentiellement à destination de particuliers, produits distribués au travers d'un réseau de partenaires. Les agréments de branches 14 et 15 ont été obtenus au quatrième trimestre 2021.

La société offre des garanties d'assurance automobile, de dommages aux biens et affinitaires, en France et en libre prestation de services dans les pays européens répertoriés ci-dessous :

Branche		FRA	BEL	DEU	GRC	IRL	ITA	POL	PRT	NLD	ESP	GBR	AUT	LUX	FIN	SWE	NOR	DNK
1	Accidents	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
2	Maladie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
3	Corps de véhicules terrestres	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
8	Incendies & Eléments naturels	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X						
9	Autres dommages aux biens	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X		
10	RC véhicules terrestres	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X
13	RC générale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	
14	Crédit	X																
15	Caution	X																
16	Pertes pécuniaires diverses	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
17	Protection juridique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
18	Assistance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						

En sus, la société est agréée dans la branche 16 pour opérer en libre prestation de service dans 15 autres pays de l'espace économique européen.

Evènements importants survenus sur la période de référence

L'année 2021 de Wakam a été marquée par :

- **la poursuite de la croissance soutenue de l'activité commerciale**, particulièrement en nombre de partenariats.
- **la maîtrise de la rentabilité technique de la société**, par le biais de mesures de tarification et de souscription adaptées à la cible de rentabilité, supportées par la mise en place d'une équipe dédiée au suivi des six premiers mois des nouveaux partenariats.
- **le renforcement de l'organisation spécifique « Bespoke » répondant aux besoins des canaux de distribution non traditionnels** (E-commerçants, Fintechs, Autres distributeurs non assureurs). Celui-ci se matérialise par la structuration de l'offre produits et le choix de tiers gestionnaires permettant de construire des solutions d'assurance modulaires et adaptées à chaque partenariat, ainsi que par la nomination de *country managers*

permettant la supervision de l'activité dans chacun des pays cœurs. Cette organisation Bespoke structure la méthodologie interne de la société autour de 4 phases (prospection, qualification, construction et vie des partenariats) de façon partagée et transparente avec ses partenaires.

- **Le renforcement du capital humain** avec le recrutement de 63 personnes sur l'exercice 2021 venant conforter principalement les fonctions financières, de développement informatique, data, transformation digitale et de construction d'offres et de produits. Cette croissance des effectifs permet d'atténuer le risque d'homme clé et a d'autre part été identifiée comme une source de risque opérationnel. Ce risque opérationnel est néanmoins maîtrisé notamment via le processus d'accueil des nouveaux collaborateurs.
- **La maîtrise de la solvabilité et des risques** à travers d'une part d'une augmentation de capital de 20m€ permettant à Wakam de maintenir son ratio de solvabilité au-dessus de son seuil d'appétence au risque dans un contexte de reprise de la croissance et à travers le renforcement opérationnel de l'équipe conformité dans un contexte réglementaire accentué.

A.2. Résultats de souscription

(en millions d'euros)	31/12/20	31/12/21	Var en m€	Var en %
Primes émises	384,0	454,9	70,9	18%
Variation des PENA	13,1	-1,4	-14,4	-110%
Primes acquises	397,0	453,5	56,5	14%
Charge des sinistres brute	-266,2	-243,4	22,8	-9%
Commissions	-145,3	-168,4	-23,0	16%
Solde de réassurance	46,2	-11,7	-57,9	-125%
Marge technique nette	31,7	30,1	-1,6	-5%

Les indicateurs clés présentent, par rapport à la clôture 2020, une hausse du chiffre d'affaires, principalement portée par le développement de la GIG à l'international.

- **Le chiffre d'affaires augmente de + 18% à 455 m€** avec une continuité de développement sur la GIG (+41m€) essentiellement concentrée sur deux néo-courtiers ainsi que sur les axes Affinitaires (+21m€) et DAB (+12m€), portés par la croissance du New Business. A l'inverse le segment Roulant (Auto / Moto) diminue (-15m€) notamment du fait de résiliations.
- De la même manière, **les primes acquises augmentent de +14% à 454m€**. Contrairement à la clôture 2020, les PENA connaissent une variation positive lors de la clôture, reflétant des mali de primes constatés sur la période.
- **Le Ratio de sinistralité net de réassurance est en hausse de +0,8pts** principalement lié à une dégradation de la sinistralité notamment sur l'axe Roulant (Auto/Moto) du fait de la survenance de sinistres graves et sur l'axe GIG Economy ainsi qu'à une évolution défavorable du mix business.

Détails par segment

Chiffre d'affaires par Ligne produit et par Zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/20	31/12/21	Var en m€	Var en %
Affinitaire et Divers	148,1	181,8	+33,7	+23%
GIG	57,0	97,8	+40,8	+72%
Auto / Moto	151,0	135,9	-15,1	-10%
DAB	27,8	39,4	+11,6	+42%
TOTAL	384,0	454,9	+70,9	+18%
France	162,2	192,5	+30,3	+19%
UK	64,5	100,3	+35,8	+56%
Europe	157,3	162,1	+4,8	+3%
TOTAL	384,0	454,9	+70,9	+18%

Marge technique nette par Ligne produit et par Zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/20	31/12/21	Var en m€	Var en %
Affinitaire et Divers	4,8	9,0	+4,2	+87%
GIG	6,5	9,3	+2,8	+43%
Auto / Moto	23,4	4,7	-18,7	-80%
DAB	-3,0	7,1	+10,2	-336%
TOTAL	31,7	30,1	-1,6	-5%
France	19,4	17,6	-1,7	-9%
UK	5,5	7,8	+2,3	+43%
Europe	6,8	4,7	-2,2	-32%
TOTAL	31,7	30,1	-1,6	-5%

A.3. Résultats des investissements

(en millions d'euros)	31/12/20	31/12/21	Var. en m€	Var. %
Actions	0,0	0,0	0,0	33%
Obligations	1,3	1,0	-0,3	-22%
Immobilier	0,5	0,5	0,0	-9%
OPCVM	0,0	0,0	0,0	0%
Private Equity	0,1	1,4	1,3	1499%
Dettes Privées	1,4	2,1	0,8	55%
Revenus des placements	3,3	5,0	1,7	53%
Actions	0,0	0,0	0,2	0%
Obligations	-0,2	0,3	0,6	-252%
Plus- et moins-values latentes et réalisées	-0,2	0,3	0,8	-200%
Variation de Provision pour dépréciation	-0,2	0,1	0,0	0%
Intérêts sur dettes subordonnées	-1,2	-1,2	0,0	0%
Autres - frais de gestion	-0,3	-0,3	0,0	0%
Autres - résultat de change	-0,2	1,2	1,3	-895%
Autres	-1,8	-0,2	1,3	-79%
Résultat Financier	1,2	5,0	3,8	324%
Actifs moyens de la période	112,2	108,5	-3,7	-3%
Taux de rendement comptable ²	2,1%	5,8%		+3,7 pts
<i>Dont revenus</i>	2,4%	5,5%		+3,1 pts
<i>Dont Plus/moins values réalisées</i>	-0,2%	0,3%		+0,5 pts

Analyse globale

L'année 2021 enregistre un résultat financier de 5,0m€, en hausse de 3,8m€ par rapport à 2020. Cette hausse est principalement en lien avec l'augmentation des revenus sur les placements à long terme (+2,1m€ dont 1,3m€ sur « Private Equity » et 0,8m€ sur la dette privée) et à la comptabilisation d'un gain de change latent de 1,2m€.

Evolution par rapport à la précédente période de référence

Le Résultat financier est en hausse de 3,8 m€, principalement du fait de :

- Une augmentation de +0,8 m€ sur **les revenus de la dette privée**
- Une augmentation de 1,3 m€ sur **les revenus « private equity »**
- Une augmentation de la plus-value de +0,2 m€ sur **les actions** (reprise nette de la PDD de 98 k€ en 2021 Vs une dotation de 172 k€ en 2020, et une plus value de 40 k€ liée à la vente des titres) de +0,6 m€ sur **les obligations** en lien avec des cessions des titres

² Calculé comme le ratio du résultat financier hors intérêts de la dette subordonnée et du montant de l'actif moyen de la période

- Une diminution de -0,3 m€ sur **les revenus obligataires** liée à la cession de titres
- Un gain de change de +1,2 m€ sur les opérations à l'étranger (essentiellement sur les flux techniques)

A.4. Résultats des autres activités

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Wakam commercialise, de manière accessoire à son activité d'assurance non-vie, une offre de services dits « IPaaS » ou « Insurance Product as a Service » consistant à assister ses partenaires dans la digitalisation de leurs activités.

A.5. Autres informations

Conformément aux articles R. 356-29 et R. 356-30 du Code des assurances et aux articles 376 et 377 du règlement délégué (UE) n° 2015/35, nous vous informons que les transactions intragroupes entre Wakam et le groupe Big Wakam suivantes ont été effectuées durant l'exercice 2021 :

- Cession de marque ; En 2021 les marques La Parisienne et La Parisienne Assurances sont valorisées et transférées de Wakam SA vers Big Wakam pour un montant HT de 164 000€. Dans la mesure où la marque a été cédée, elle n'apparaît pas à l'actif du bilan de Wakam.
- Cession des droits de propriété intellectuelle, actifs incorporels et de noms de domaine: dans la continuité de 2020, le transfert d'immobilisations corporelles de Wakam vers Big Wakam a été effectué à la valeur nette comptable, soit pour un montant HT de 6 538 177 €.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Organigramme général, délégations et fonctions clés

- Le **Conseil d'administration**, trimestriel, valide les objectifs stratégiques et le dispositif de gouvernance, les moyens nécessaires à la gestion des risques, le profil de risque en cas d'évolution significative, la communication prudentielle et le portefeuille de projets clés. Il assume la responsabilité du respect des exigences prudentielles. Il confie aux deux comités suivants la responsabilité de préparer ses travaux :
 - Le **Comité d'Audit et des Risques**, qui se tient quatre fois par an, est présidé par un administrateur indépendant. Il a pour missions de planifier et commanditer les audits internes et d'en suivre les recommandations, d'étudier les rapports, études et propositions des fonctions clés avant validation en Conseil d'administration. Il suit également l'application dans le temps des objectifs stratégiques et du dispositif de gouvernance, le dispositif de gestion des risques et revoit la communication prudentielle avant validation en Conseil d'administration. Enfin, il effectue l'examen des comptes et du rapport des commissaires aux comptes.
 - Le **Comité ALM et Investissements** est convoqué quatre fois par an. Il a mandat du du Conseil d'administration pour valider la politique ALM et de gestion d'actifs, dont il suit l'application au sein de l'entreprise.
- Le dispositif mis en place par le Conseil d'administration est complété d'une **organisation de comités interne** permettant le pilotage opérationnel de la société.
 - Le **Comité de Direction** rassemble toutes les semaines le Directeur Général, les 6 *Chief Operating Officers* et *Vice-Presidents* ainsi que les *Chiefs*, représentant les pôles de compétence de l'entreprise. Il propose, décline et met en oeuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration. Il pilote l'activité opérationnelle, suit l'avancement des projets et assure les arbitrages nécessaires, et analyse les résultats financiers de la société. Il couvre de manière élargie l'ensemble des problématiques techniques, financières, projets et produits.
 - Le **Comité Opérationnel des Risques** est présidé par le *Chief Operating Officer Risk & Capital*. Ses travaux sont réalisés avec la participation systématique de la Fonction clé Gestion des Risques et la participation régulière de l'ensemble des fonctions clés et le cas échéant des autres responsables de départements de Wakam (Systèmes d'information, Ressources Humaines, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Partenariats,

Sinistres, Produits, Technique et *Data Management*). Ce Comité se réunit 8 fois par an et ses missions sont détaillées en section B.3.

- Le **Comité Technique** est présidé par le *Chief Operating Officer Risk & Capital* et réunit les *Chiefs* ainsi que les fonctions clés. Il se tient tous les mois et présente le suivi des résultats techniques ainsi que, le cas échéant, les actions de redressement entreprises.
- Le **Comité Non-Technique** est présidé par le *Vice-President Finance & Corporate Legal* et réunit les *Chiefs*. Il se tient une fois par mois et réalise un suivi de l'engagement des frais généraux en cohérence avec les projections de croissance de l'entreprise.
- Le **Comité Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information** est présidé par le *Chief Operating Officer Risk and Capital*. Il réunit tous les trimestres la *Vice-President People & Culture*, le *Chief IT Officer*, le *Chief Data Officer*, la fonction clé Gestion des Risques ainsi que les collaborateurs impliqués dans la sécurité de l'entreprise. Il vise à faire la veille et le suivi des risques de sécurité aussi bien physique qu'informatique de l'entreprise et valide la mise en œuvre et le développement des dispositifs de maîtrise.

Wakam dispose de **deux dirigeants effectifs** à date :

- Olivier Jaillon, Directeur général de Wakam,
- Christophe Neves, Directeur général délégué.

L'ensemble des fonctions clés sont en place depuis 2016 conformément à l'article 268 des Actes Délégués. Elles opèrent sous la responsabilité ultime du Conseil d'Administration auquel elles rendent compte.

- La **fonction de gestion des risques** a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Elle aide le Conseil d'administration et la Direction générale de la société à définir les stratégies de gestion de risques et les outils permettant d'en assurer l'évaluation et le suivi, notamment en fournissant, via un système de reporting adéquat, les éléments nécessaires à l'évaluation des performances du système de gestion des risques dans son ensemble. Elle présente les points majeurs de ses travaux en particulier lors du Comité d'audit et des risques.
- La **fonction actuarielle** contribue à la mise en oeuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR et l'évaluation des engagements techniques en « Best Estimate ». Réalisant le calcul et la validation des provisions techniques, des processus et des procédures adaptés sont mis en oeuvre pour éviter les conflits d'intérêt et garantir une indépendance appropriée.
- La **fonction de vérification de la conformité** a la charge de déterminer si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règlements ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle. Elle met l'accent, en particulier, sur la déontologie et les règles groupe, sur les

dispositions relatives à son cœur de métier telles la protection de la clientèle, la protection des données, les conflits d'intérêt, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les opérations entre parties liées.

- La **fonction d'audit interne** est responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du fonctionnement adéquat des contrôles destinés à assurer la fluidité et la fiabilité des processus clés. Elle communique toute conclusion et recommandation au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration, qui déterminent quelles actions doivent être menées et veillent à leur mise en place. Son indépendance est garantie par un lien direct avec le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration. Les missions d'audit interne sont réalisées, conformément au plan d'audit, à partir de revues sur le terrain auprès des directions opérationnelles ou à partir de l'analyse des rapports internes ou externes portant sur les risques et les contrôles réalisés au sein de la compagnie.

Politiques de Wakam

Les politiques de Wakam n'ont pas fait l'objet de mise à jour importante sur 2021.

Rémunérations des membres des organes d'administration et de contrôle

Les administrateurs siégeant au Conseil d'Administration de Wakam et de Big Wakam bénéficient d'une rémunération ("jetons de présence"). Les membres des organes d'administration et de contrôle ainsi que les titulaires des fonctions clés ne disposent d'aucun régime de retraite complémentaire et anticipée par rapport aux dispositions légales et conventionnelles. En particulier, Wakam respecte l'obligation d'adhésion au groupe B2V pour les membres des organes d'administration et de contrôle ou fonctions clés qui en sont salariés, qui bénéficient ainsi du régime de retraite complémentaire B2V, ainsi que d'un article 83 géré par AXA.

Rémunérations des salariés

- **Politique de rémunération** : La politique et les pratiques de rémunération sont établies, mises en oeuvre et maintenues en vigueur d'une manière conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, au profil de risque, aux objectifs, aux pratiques de gestion des risques et aux intérêts et résultats à long terme de l'entreprise dans son ensemble. En particulier, Wakam pratique des augmentations individuelles et a mis en oeuvre durant l'exercice 2019 un plan triennal d'intéressement des salariés soumis à l'atteinte des objectifs financiers et stratégiques de la société. La politique de rémunération s'applique à Wakam dans son ensemble. La rémunération fait l'objet d'une gouvernance claire, transparente et efficace, notamment en ce qui concerne la

supervision de la politique de rémunération, qui est portée à la connaissance de chaque membre du personnel de l'entreprise.

- **Importance relative de la part variable :** La rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable pour 100% des salariés. Pour ces derniers, la composante variable représente entre 10% et 40% de leur rémunération totale. Les composantes de la rémunération sont ainsi équilibrées de sorte que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale.
- **Critères d'attribution des rémunérations variables :** L'attribution de la part variable de la rémunération est liée à la performance du salarié, dont dépend son montant total, appréciée en fonction de l'atteinte des objectifs préalablement fixés avec son responsable direct et revus à la fin de chaque période, et en fonction de l'évaluation de compétences (soft skills) effectuée lors de l'entretien annuel.

Transactions importantes conclues avec les actionnaires et administrateurs

Aucune transaction importante n'a été conclue au cours de l'exercice 2021 entre Wakam d'une part, et ses actionnaires et administrateurs, d'autre part.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

Exigences vis-à-vis des dirigeants effectifs et des fonctions clés

Lors de la désignation à un poste de dirigeant effectif ou à un poste de responsable d'une fonction clé, le DRH, en lien avec le responsable de la fonction clé vérification de la conformité, veille à s'assurer de la compétence de la personne pour le poste visé, le responsable de la fonction clé Audit interne s'assurant de la compétence individuelle de la fonction clé vérification de la conformité.

- **Les compétences exigées des dirigeants effectifs** sont d'ordre managérial et des connaissances générales sur le marché de l'assurance et de son environnement, les stratégies d'entreprise et modèle économique, les systèmes de gouvernance, l'analyse financière, l'analyse actuarielle ainsi que le cadre et les dispositions règlementaires.
- **Les compétences exigées des fonctions clés** sont conformes à la définition par spécialité prévue aux articles 269 à 279 des Actes Délégués :
 - **Le titulaire de la fonction actuarielle** possède des connaissances mathématiques actuarielles et financières solides pour pouvoir coordonner et apprécier le calcul de provisions. La fonction est également compétente pour émettre des avis sur les politiques de souscription et de réassurance de la société, pour contribuer à la mise en oeuvre du système de gestion et pour s'assurer de la qualité des données.
 - **Le titulaire de la fonction de gestion des risques** est compétent pour gérer les risques relatifs à la souscription, au provisionnement, à la gestion actif-passif, aux investissements, à la gestion du risque de liquidité et de concentration, à la gestion des risques opérationnels et stratégiques et aux techniques d'atténuation du risque. La fonction est également compétente pour gérer l'autoévaluation des risques de la société (ORSA).
 - **Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité** est compétent pour mettre en place des procédures de contrôle interne notamment pour l'identification et l'évaluation des risques légaux inhérents à l'entreprise en vue de se conformer à la réglementation en vigueur.
 - **Le titulaire de la fonction d'audit interne** est compétent pour établir, mettre en oeuvre et garder opérationnel un plan d'audit, détaillant les travaux d'audit à conduire pour améliorer le fonctionnement de la société. Le titulaire de la fonction est également compétente pour comprendre, tester et émettre un avis sur les divers travaux conduits par la société.

Exigences vis-à-vis des administrateurs

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration, la société veille à s'assurer de la compétence et de l'honorabilité de la personne pour le poste visé, conformément aux dispositions de la position 2019-P-01 de l'ACPR. Le cas échéant, Wakam établit un plan de formation des administrateurs sous la

responsabilité de la fonction clé vérification de la conformité afin que ceux-ci puissent exercer leur fonction de manière saine et prudente.

Processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité

- **Processus d'appréciation des compétences** : le responsable de la fonction vérification de la conformité et le DRH apprécient la compétence d'un dirigeant effectif ou d'une fonction clé sur la base d'une expérience minimale de 10 ans dans le domaine et une formation diplômante d'un niveau au moins BAC + 5. L'analyse des Curriculum Vitae a lieu à chaque nouvelle embauche, nomination ou remplacement. Les dirigeants effectifs de la société veillent par ailleurs à ce que toutes les informations et données inhérentes aux domaines de responsabilité des fonctions clés leur soient communiquées.
- **Processus d'appréciation de l'honorabilité** : L'honorabilité d'une personne s'évalue à son honnêteté et à son expérience en tant qu'administrateur, dirigeant effectif, responsable d'une fonction clé ou responsable d'une fonction critique. Cette évaluation est fondée, d'une part, sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinents aux fins de cette évaluation. L'expérience passée permet, d'autre part, de savoir si la personne n'a pas occupé auparavant un poste de dirigeant effectif ou de responsable de fonction clé dans une entreprise au moment où celle-ci aurait fait faillite. Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper un poste de dirigeant effectif ou une des fonctions clés, la société veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que la personne ait une réputation et une intégrité de bon niveau sur la base de documents attestant l'honorabilité de l'individu ainsi qu'au travers des réponses faites dans le questionnaire présent dans le formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR. Les documents demandés pour chaque individu sont remis au responsable de la fonction clé vérification de la conformité qui réalise leur mise à jour tous les 3 ans. Dans l'hypothèse où un doute sur l'honorabilité venait à apparaître, le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur la nomination ou la reconduction de la personne concernée.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Politique de gestion des risques

La **Politique de gestion des risques** est établie en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires applicables au secteur de l'assurance et notamment celles de l'ordonnance n°2015-378 du 2 avril 2015 transposant la Directive Solvabilité 2 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 25 novembre 2009 et de l'article 258 et suivants du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission (UE) du 10 octobre 2014 relatif au Système de Gestion des Risques, qui exigent la mise en place d'une gouvernance et d'une stratégie de gestion des risques clairement définies, en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise, et des politiques définissant les risques importants et les limites approuvées de tolérance au risque.

La Politique de maîtrise des risques en place au sein de Wakam vise à énoncer les stratégies, les principes et les processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller les risques auxquels sont exposées les activités de Wakam, y compris celles confiées à ses partenaires et à ses délégataires.

La Politique de maîtrise des risques définit en particulier :

- Le système de gouvernance mis en place, incluant les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le dispositif de maîtrise des risques,
- Les catégories de risques auxquelles Wakam est exposée et les processus mis en place pour les identifier et les analyser ainsi que les méthodes pour mesurer et évaluer les risques en question,
- Le cadre permettant de définir la stratégie de gestion des risques d'assurance,
- Les processus et les procédures permettant d'assurer une gestion efficace des risques et la mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation des risques,
- Les obligations en matière de reporting interne et externe,
- La culture du risque dans l'entreprise et son intégration aux décisions clés.

La définition et la mise en œuvre du dispositif de pilotage, de maîtrise et de surveillance des risques au titre des activités d'assurance exercées par Wakam sont confiées à la fonction clé gestion des risques qui :

- Met en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques de la société,
- Veille, au sein de la société, au respect de ces dispositifs et de la réglementation applicable,
- Et rapporte sur ces travaux auprès des instances de gouvernance ci-dessous.

Instances de gouvernance

Le **Comité d'audit et des risques** est présidé par un administrateur indépendant. Ses travaux sont menés avec la participation de deux administrateurs désignés par le Conseil d'administration, des titulaires des Fonctions clés, des Commissaires aux comptes et d'une

partie des membres du Comité de Direction. Ce comité se réunit au moins 4 fois par an et a pour missions :

- D'étudier les rapports, suivis et propositions des fonctions clés avant validation en Conseil d'administration,
- De réaliser l'examen des comptes et du rapport produit par les commissaires aux comptes
- De suivre l'application dans le temps des objectifs stratégiques et du dispositif de gouvernance,
- De suivre le dispositif de gestion des risques,
- De revoir la communication prudentielle avant validation en Conseil d'administration.

Le Comité Opérationnel des Risques est présidé par le *Chief Operating Officer Risk & Capital*. Ses travaux sont réalisés avec la participation systématique de la Fonction clé Gestion des Risques et la participation de l'ensemble des fonctions clés et le cas échéant des autres responsables de départements de Wakam (Juridique, Systèmes d'information, Ressources Humaines, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Partenariats, Sinistres, Produits, Technique et *Data Management*). Ce Comité se réunit au moins 8 fois par an et a pour missions :

- De valider le programme de travail annuel du contrôle interne en s'assurant que les domaines et activités générateurs des principaux risques sont couverts avec une périodicité adaptée,
- D'examiner les résultats des contrôles réalisés,
- De suivre les risques significatifs encourus par Wakam,
- De s'assurer de l'existence et de la pertinence des dispositifs de prévention, de détection et de traitement des risques mis en œuvre
- De maintenir à jour la cartographie des risques
- De suivre l'évolution des principales métriques de risque
- De suivre le besoin en capital

Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

La cible d'intégration du système de gestion des risques dans les processus de décision ainsi que dans la culture de la société peut être décrite à plusieurs niveaux :

- **Les cadres dirigeants de la société** assurent la diffusion d'une culture du risque adéquate aux différentes natures d'activités et veillent au bon niveau d'appropriation des collaborateurs.
- **Le dispositif d'appétit pour le risque** est intégré dans le processus budgétaire et de planification ainsi que dans le processus d'allocation stratégique d'actif.
- **Les allocations de capital issus des travaux de planification** sont déclinées en limites opérationnelles, intégrées dans la gestion quotidienne des activités.
- **Des indicateurs appropriés de mesure des risques** sont intégrés dans le dispositif de pilotage de la performance de l'entreprise.

- **Des métriques utilisant les mesures de risques** sont utilisées dans la prise de décision. Ces métriques sont définies par la fonction gestion des risques et validées par le Conseil d'administration. Elles sont intégrées dans les objectifs de la société.
- **Les préférences aux risques** orientent le développement des partenariats et des produits en cohérence avec l'appétit pour le risque et les tolérances.

Changements apportés au système de gouvernance sur la période

Le Comité Opérationnel des Risques a vu sa fréquence passer à 2 Comités par trimestre en lien avec les besoins d'appréciation des évolutions du profil de risque de Wakam.

Evaluation interne des risques

Description, documentation et analyse des évaluations internes de risques

Selon la Directive Solvabilité 2 et dans le cadre de son système de gestion des risques, Wakam procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité, également appelée ORSA (Own Risk Self Assessment).

Cette évaluation porte notamment sur les éléments suivants :

- Le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- Le respect permanent des exigences de capital ;
- La mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard.

Fréquence de revue par les organes d'administration, de risque ou de contrôle

L'ORSA est approuvée au moins une fois par an en Conseil d'administration après examen en Comité de d'Audit et des Risques.

Déclaration sur l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité

La société évalue son Besoin Global de Solvabilité sur la base des risques identifiés et de la méthodologie d'estimation de la Formule standard présentée dans la Directive Solvabilité 2. La société a néanmoins identifié deux risques non recensés dans la Formule standard qui viennent compléter son profil de risque propre : Le Risque de Dépendance à un partenaire distributeur qui découle du poids relatif excessif qu'un seul partenaire distributeur représenterait dans l'activité de Wakam et le Risque d'hétérogénéité pour les comptes qui est relatif à la délivrance de comptes fiables incluant le risque d'hétérogénéité des informations reçues (extractions et courtiers) et le risque d'erreur lié aux retraitements effectués par la cellule d'intégration des données. Ces deux risques additionnels sont considérés comme maîtrisés.

B.4. Système de contrôle interne

Description du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Wakam comprend l'ensemble des moyens, des comportements, des procédures et des actions :

- contribuant à la maîtrise de ses activités, y compris sous-traitées, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente des ressources,
- et permettant de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Il vise plus particulièrement à assurer la conformité aux lois et aux règlements, l'application des instructions et des orientations des Dirigeants effectifs et du Conseil d'administration, le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, et la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne de Wakam consiste en une démarche continue d'évaluation des contrôles intégrés aux processus internes de l'entreprise :

- Les **contrôles de 1er niveau** sont intégrés par les responsables opérationnels aux processus métiers afin de mesurer, surveiller et maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité.
- Les **contrôles de 2ème niveau** ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution, de la pertinence et de la fiabilité des contrôles de 1er niveau par la hiérarchie et par des acteurs indépendants de l'activité opérationnelle :
 - Le plan de contrôle est élaboré à partir de l'analyse des risques et après prise en compte des contrôles de premier niveau existants au sein des activités. Les contrôles de 2eme niveau permettent d'avoir une assurance quant à la maîtrise des processus et d'identifier le cas échéant des pistes d'amélioration continue.
 - Chaque contrôle fait l'objet d'une description détaillée intégrant notamment la fonction en charge de la réalisation des contrôles, la fréquence d'occurrence, la méthodologie de contrôle applicable, la documentation à collecter et la formalisation du résultat.
 - Les modalités d'élaboration et de déploiement du plan de contrôle sont précisées dans la procédure de mise en œuvre du dispositif de Contrôle Interne.
- Le **suivi des incidents** permet de renforcer le contrôle interne par l'identification et la correction des défaillances à la fois dans les processus de l'entreprise et dans le plan de contrôle lorsque cela le nécessite.
- En complément, de façon régulière avec une fréquence qui dépend de la gravité du risque ou des incidents, le responsable des activités de Contrôle interne organise des campagnes de vérification : contrôles ponctuels ciblant un risque ou une activité. Suite à ces évaluations, le responsable des activités de contrôle interne formule des recommandations pour remédier aux contrôles défaillants.

Description du dispositif de vérification de la conformité

Partie intégrante du dispositif de contrôle permanent, le dispositif de Vérification de la Conformité mis en place par Wakam comprend l'ensemble des moyens, des comportements, des procédures et des actions :

- Permettant de connaître les lois et règlements auxquels la société est soumise,
- Contribuant à la surveillance régulière des modifications qui sont apportées à ces lois et règlements,
- Visant à retranscrire la réglementation applicable dans ses procédures internes,
- Et assurant la bonne information et la formation des collaborateurs concernés.

Le dispositif de vérification de la conformité définit les processus de veille, sensibilise et partage les évolutions réglementaires avec l'ensemble des collaborateurs et participe à l'élaboration de la cartographie des risques.

Actions de vérification de la conformité menées durant 2021

L'émission des avis conformité et leur intégration au processus Bespoke dans le cadre des nouveaux partenariats et de la création de nouveaux produits d'assurance ont fait l'objet d'un approfondissement en 2021.

Deux collaborateurs ont été recrutés pour occuper respectivement les fonctions de *head of compliance* et *senior compliance and regulatory officer*.

La désignation d'un nouveau déclarant Tracfin a été faite en octobre 2021.

Une refonte de la cartographie des risques LCB-FT a été effectuée et un plan de conformité a été rédigé. Un rappel a par ailleurs été fait aux partenaires commerciaux sur les exigences qui leur sont directement applicables suite à l'arrêté du 6 janvier 2021 et au point sur les obligations applicables aux courtiers et intermédiaires d'assurance émis par l'ACPR en avril 2021.

L'organisation cible de la fonction DPO³ a été définie et validée par les instances de gouvernance.

Points de gouvernance de la vérification de la conformité à réaliser en 2022

Le plan 2022 en matière de vérification de la conformité prévoit le suivi et le lancement de nombreux projets de conformité visant notamment à renforcer le dispositif de conformité à la directive sur la distribution d'assurances.

Par ailleurs, la fonction fera évoluer les dispositifs de vérification en place conjointement avec le développement des activités d'assurance pour les nouveaux agréments obtenus en 2021 (branches 14 et 15).

³ Délégué à la Protection des Données

B.5. Fonction d'audit interne

Description du dispositif d'Audit Interne

Le dispositif d'audit interne mis en place par Wakam constitue le 3^{ème} niveau de Contrôle de la société. En tant que fonction indépendante, l'audit interne donne à la société une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Ses principales missions sont :

- Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la société,
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière,
- Evaluer la pertinence et l'efficacité de ces processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur,
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites, qu'elles soient comptables, financières ou de gestion,
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation.

Indépendance de la fonction clé Audit Interne

Afin d'assurer son indépendance, la fonction clé d'Audit Interne n'occupe aucune autre fonction dans l'entreprise. Celle-ci est confiée à un administrateur indépendant, président du comité d'audit et des risques.

L'indépendance est renforcée :

- par l'externalisation de la réalisation opérationnelle des missions d'audit qui est confiée par délégation à un cabinet de conseil international qui peut être saisi à tout moment par la fonction clé d'Audit Interne,
- par la capacité statutaire de l'audit interne d'avoir accès à tous moments, à tous les lieux, à tous les documents et à tous les systèmes d'information dont il a besoin pour l'exercice de sa mission, en requérant l'entière collaboration du personnel de la société.

Missions d'audit interne menées durant la période

Les missions d'audit réalisées en 2021 ont porté sur les sujets suivants :

- Fraude Interne
- Fraude Externe
- Qualité de la donnée technique et financière

L'ensemble des recommandations fait l'objet d'un plan d'actions piloté par chacun des responsables des activités audités, ce plan d'actions est partagé dans les instances correspondantes et son application effective fera l'objet d'un pilotage durant tout 2022 et d'un contrôle par l'équipe d'audit interne.

Comme prévu également l'équipe d'audit interne a réalisé le suivi des recommandations sur les audits réalisés en 2020 et les années précédentes.

Tableau récapitulatif du dispositif de contrôle interne et d'audit interne

	1er niveau Contrôles opérationnels	2ème niveau Contrôle permanent, gestion des risques et conformité	3ème niveau Contrôle périodique et Audit interne
Responsable	Opérationnels	Responsables du contrôle interne et Fonction Clé vérification de la conformité	Fonction clé Audit Interne
Périodicité	Fréquence élevée	Récurrente	Périodique
Périmètre	Limité au périmètre de responsabilité des opérationnels	Ensemble des processus opérationnels	Toute la société
Type de contrôle	Auto-contrôle (pointage, rapprochement, listing d'anomalies, ...)	Supervision, vérification de l'adéquation des contrôles avec les objectifs du processus	Sur pièce et sur place
Type de reporting	Alimente le contrôle permanent	Indicateurs de risques, cartographies et alertes	Rapports d'audit

B.6. Fonction actuarielle

Missions de la fonction Actuarielle

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément à l'article R354-6 du Code des Assurances, la Fonction Actuarielle a pour objet :

- De coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles,
- De garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles,
- D'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions,
- De superviser le calcul des provisions techniques prudentielles dans les cas où l'entreprise d'assurance ne dispose pas de suffisamment de données d'une qualité appropriée pour appliquer une méthode actuarielle fiable à un ensemble ou à un sous-ensemble de ses engagements,
- Et de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques.

La Fonction Actuarielle est également chargée d'informer le Conseil d'administration de Wakam de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles. Par ailleurs, elle doit rendre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. Enfin, la fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de Wakam, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et l'ORSA.

Conformément aux dispositions de l'article 272 du règlement européen n°2015/35, la Fonction Actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'administration de Wakam. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute déficience significative observée et il émet des recommandations nécessaires pour remédiation.

Organisation de la Fonction Actuarielle en 2021

La fonction actuarielle rapporte directement au *Chief Operating Officer Risk & Capital*. Cette fonction est assumée par la Directrice technique.

Afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts entre les responsables des travaux actuariels et les responsables de leur contrôle, Wakam a mis en place l'organisation suivante :

- La *Chief Insurance Technical Officer* supervise mais ne réalise pas directement :
 - Les travaux relatifs à l'Inventaire, menés par des collaborateurs dédiés, en charge du calcul des provisions techniques selon les normes sociales, des Best-Estimates de Sinistres et de Primes évalués dans le bilan économique et les Boni-Mali de liquidation,
 - Le suivi technique et les études de rentabilité des portefeuilles, confiés à des chargés d'étude spécialisés sur les risques 2 et 4 roues hors Flottes, d'une part, et sur les autres risques relatifs aux flottes, affinitaires et dommages aux biens, d'autre part.

B.7. Sous-traitance

Définition de l'externalisation

L'externalisation désigne un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre une entreprise et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à l'externalisation, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise elle-même (art L.310-3 du Code des Assurances).

Liste des fonctions opérationnelles importantes ou critiques

A l'aune de la définition rappelée par l'article R.354-7 du Code des Assurances, une activité est considérée comme importante ou critique lorsqu'elle présente au moins deux des caractéristiques suivantes :

- Il s'agit d'une activité cœur de métier assurance (gestion de contrats, sinistres etc...) ou d'une fonction clé ;
- Lorsque l'externalisation concerne une fonction/activité en lien avec la gestion des assurés, le remplacement du prestataire en cas de défaillance ou la reprise en direct conduirait vraisemblablement à dépasser les délais réglementaires de réponse aux assurés ou de reportings réglementaires ;
- Lorsque l'externalisation concerne une activité qui n'est pas en lien direct avec la gestion des assurés, le remplacement du prestataire en cas de défaillance ou la reprise en direct dépasserait vraisemblablement 1 mois ;
- Le coût de la prestation dépasse un seuil fixé à 800K€ annuel ;
- La qualité de service fournie aux assurés pourrait pâtir en cas de défaillance du prestataire ;
- Un risque de réputation ou un risque financier estimé dépassant un seuil défini par l'équipe Risques en cas de défaillance du prestataire.

Dans le cas de l'externalisation effectuée dans le cadre de l'appel à l'intermédiation d'assurances (délégation de gestion de contrats, encaissements, sinistres), pour considérer que l'activité est critique, un seuil de matérialité est défini sur la base du chiffre d'affaires.

Processus de décision de l'externalisation

Pour toute externalisation ayant trait à l'activité d'assurance, qu'elle soit critique ou pas, Wakam effectue une évaluation des prestataires présentés en leur envoyant un questionnaire de Due Diligence dès lors qu'une éventuelle relation d'affaires commence à devenir plausible. Une procédure détaillant le processus de présélection précise que des critères discriminants sont établis pour l'ensemble des prestataires comprenant :

- La vérification de ses agréments (si nécessaire) ;
- La vérification de l'honorabilité et compétence des dirigeants ;
- L'existence d'un PCA.

Pour les activités critiques ou importantes, des critères discriminants supplémentaires sont établis dès ce questionnaire s'assurant a minima que le prestataire dispose :

- D'un système de gestion du risque opérationnel et de contrôle interne mature ;
- de ressources financière suffisantes pour prendre en charge l'activité externalisée ;
- d'un personnel fiable et qualifié pour l'exécution de ces tâches externalisées ;
- d'un système de contrôle des risques LCB/FT adéquat ;
- d'un plan d'urgence adéquat pour assurer la continuité des activités externalisées.

Toute dérogation à ces règles fait l'objet d'une présentation argumentée, démontrant la maîtrise du risque encouru.

Pour l'externalisation des fonctions n'ayant pas trait à l'activité d'assurance, une procédure Achats détaille le processus de sélection.

B.8. Autres informations

Adéquation du système de gouvernance de l'entreprise

La société continue à déployer et enrichir son dispositif de gouvernance, notamment en matière de contrôle interne et d'élaboration des budgets de risques, dans l'objectif de diffuser une culture du risque à tous les collaborateurs.

Cette adéquation est en outre renforcée par des dispositifs complémentaires permettant de réduire les risques principaux auxquels Wakam est exposée. Compte tenu de son modèle économique axé sur la délégation de la gestion des sinistres matériels, de ses traités de réassurance très protecteurs en capital et de sa forte croissance, la société est en effet plus particulièrement exposée au risque opérationnel de sous-traitance, au risque de contrepartie et au risque de souscription. Afin de prendre en compte ces spécificités, le dispositif de gouvernance complet qui est exposé dans les paragraphes précédents est ainsi complété :

- **S'agissant du risque d'externalisation**, la société réalise des audits de ses délégataires régulièrement grâce à une équipe dédiée complétée par un cabinet de conseil externe et expert en assurance..
- **S'agissant du risque de contrepartie et de réassurance**, un administrateur indépendant ainsi que le président de la société sont des experts sur le domaine de la réassurance et la société a renforcé son équipe interne réassurance en 2020. Par ailleurs, même si cette disposition n'est plus obligatoire depuis 2008, la société demande systématiquement un collatéral à ses réassureurs, principalement des nantisements, afin de garantir leur engagement de règlements de sinistres pour leur quote-part.
- **S'agissant du risque de souscription**, celui-ci est au cœur de la gouvernance de la société à travers les 4 phases du processus Bespoke (Seek, Qualify, Achieve, Develop) pour lesquels respectivement les *COO Revenue*, *Chief Product and Pricing Officer*, *Chief IT Officer* et *COO Risk & Capital* portent la responsabilité de ce risque. Dans ce cadre, un pré-audit des partenaires est réalisé dans la phase « Seek ». Une attention particulière

est portée sur les règles de souscription, la tarification et les ratios de sinistralité attendus dans la phase « Qualify ». La phase « Achieve » a pour vocation de s'assurer de la qualité des échanges informatisés ainsi que de la mitigation des risques par la réassurance. Enfin, au cours de la phase « Develop », des analyses actuarielles sont menées sur chaque partenariat afin de mettre en œuvre les redressements de portefeuille nécessaires.

Autres dispositifs de gouvernance

Le dispositif de gouvernance présenté dans les points B.1 à B.7 est complété d'une organisation de comités interne permettant à la fois de préparer les travaux présentés aux Comités du Conseil, de suivre les plan d'actions d'amélioration de gestion des risques, de piloter les différentes composantes du budget de risques et de diffuser la culture risques au sein de l'entreprise. Les principaux Comités internes sont :

- **Le Comité de Présentation des Opportunités** : Ce comité est présidé par le Directeur général, et est animé par le *Chief Operating Officer Revenue* et rassemble l'ensemble des collaborateurs de la société. Il a pour vocation de présenter les opportunités présentées en Phase 1 (Phase Seek) pour les arbitrer et, sous réserve d'approbation par la majorité des votants, les faire passer en Phase 2 (Phase Qualify).
- **Le Business Approval Committee** : Ce comité est présidé par le Directeur Général, il est animé par le Directeur Produits et rassemble la Direction étendue. Il a vocation à valider ou non le passage des partenariats de la Phase 2 (Phase Qualify) à la Phase 3 (Phase Achieve).

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription

➤ Définition du risque de souscription

Le **risque de souscription** correspond au risque que prend l'assureur en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou de personnes morales du fait de segments de marchés ou de catégories de risques non cohérents avec le profil de risque et les stratégies commerciales de la société, de catégories de risques complexes à évaluation difficile, de compétences techniques inadéquates au sein du personnel interne et des réseaux de vente ou du non-respect des limites. S'agissant de Wakam, il inclut les catégories suivantes :

- **Le risque de chute** qui résulte de la perte, ou du changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, d'échéance ou de renouvellement des polices,
- **Le risque de primes et réserves** suivant le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres,
- **Le risque de catastrophe** correspondant au risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

➤ Exposition au risque de souscription

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2021, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque de souscription, les mesures d'exposition retenues par Wakam sont les suivantes :

- **Le risque de chute** est mesuré par le sous-module Lapse du SCR Souscription non-vie.
- **Le risque de primes et réserves** est mesuré par les modules SCR Primes et réserve des SCR Souscription non-vie et Santé.
- **Le risque de catastrophe** est mesuré par le module Catastrophe du SCR Souscription non-vie.

Ces mesures d'exposition sont présentées en section E.2.

➤ Concentration des risques de souscription

La société a identifié un risque technique de concentration dans son portefeuille Dommages Aux Biens. 15,6% des valeurs assurées de ce portefeuille, qui représente un chiffre d'affaires de 35m€, sont en effet localisées dans le département de l'Isère (38) qui est connu comme une zone de sismicité et dont la ville principale, Grenoble, pourrait être massivement inondée en cas de ruptures des barrages de la région. Ce risque est maîtrisé grâce au dispositif de réassurance décrit ci-après.

➤ Atténuation du risque de souscription

Description du dispositif pour la période de référence

Wakam cède une partie de ses risques aux réassureurs. Le dispositif de réassurance est étudié pour chaque branche, une grande partie du risque étant cédée via des traités Quote-Part, complétés de traités en excédent de sinistres afin de prémunir la société contre des pertes associées à des sinistres unitaires de large amplitude, comme sur les risques Responsabilité Civile Corporelle mais également contre les pertes associées à des événements.

Les taux de cession de l'exercice 2021 ont été fixés dans le cadre des travaux d'élaboration du budget de risques. Ceux-ci ont conclu :

- au maintien de la rétention sur la branche Auto traditionnelle sur les programmes traditionnels (20%) ;
- au maintien de la rétention sur les portefeuilles d'assurance à l'usage (20%) ;
- et au maintien du taux de rétention du quote-part Dommage aux Biens (50%).

Plan d'atténuation sur la période de planification

Le plan d'atténuation de Wakam est centré sur le plan de Réassurance suivant :

S'agissant des traités quote-part, le niveau de cession par programme dépend :

- du niveau de consommation des fonds propres par branche comparée à la rentabilité intrinsèque de chacune des Lignes Produits, de manière à s'approcher de l'optimum sous contrainte des Fonds Propres Tier 1 disponibles,
- de la connaissance des risques sur des Partenariats, dont les volumes ne permettent pas une mutualisation suffisante. C'est le cas par exemple de la Multirisque Immeubles pour laquelle les volumes sont encore limités,
- de l'appétence des réassureurs sur un exercice donné.

S'agissant du programme de réassurance XS, dont les principaux paramètres à 100% (i.e. avant cession quote-part) celui-ci répond aux critères de tolérance aux risques fixés par la

politique de Réassurance, examiné par le Comité d'Audit et des Risques et validée en Conseil d'administration :

- **Risques Catastrophes Naturelles** : la société se protège contre des scénarios de sinistralité décennaux à deux-centenaires.
- **Risques Terrorisme** : la protection recherchée est illimitée au-delà d'une rétention équivalente à la somme sous risque maximale du portefeuille dans un rayon de 200m.
- **Autres Risques DAB** : la réassurance recherchée vise à limiter l'impact d'un sinistre grave à un montant net de 490 000 euros.
- **Risques RC Auto (Europe Mobility et UK/IE Mobility) et Vie Privée** : la réassurance recherchée vise à limiter l'impact d'un sinistre grave à un montant net de 400.000 euros.

Enfin le panel de réassureurs est diversifié sur l'exercice 2021.

Garanties reçues

Bien qu'il n'existe plus depuis 2008 de nécessité réglementaire pour les réassureurs de nantir leurs engagements au bénéfice des cédantes, les contrats de réassurance couvrant les risques de Wakam prévoit une garantie de l'engagement du réassureur, par le biais d'un nantissement auprès d'une banque ou d'un dépôt en espèces. Ces garanties ont pour effet la diminution du risque de contrepartie.

La valorisation de ces garanties correspond au montant des Provisions Pour Sinistres A Payer en fin d'année comptable et ce pour chaque programme et à la part de chaque réassureur.

➤ Sensibilités au risque de souscription

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2021. La société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les tests ont été réalisés autour d'un scénario central élaboré en novembre 2021. Les évolutions observées entre les hypothèses du scénario central et le scénario réalisé n'affectent pas de façon significative les conclusions ni le classement des scénarios pour leur impact sur le ratio de solvabilité de la société.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2021 et leurs impacts respectifs en 2022, 2023 et 2024 sont les suivants :

- **SI.1/** Les ratios combinés augmentent uniformément de 5 points dans toutes les lignes d'activité pour 2022, 2023 et 2024

- **S1.2/** Le ratio de sinistralité de la branche affinitaire augmente de 5 points
- **S1.3/** Le ratio de sinistralité de la branche 2 et 4 roues traditionnelles (hors cession à 100%) augmente de 25 points
- **S1.4/** Le ratio de sinistralité de la branche assurance à l'usage augmente de 25 points
- **S1.5/** Le ratio de sinistralité de la branche dommage aux biens (hors cession à 100%) augmente de 25 points
- **S1.6/** Impact d'un sinistre bicentenaire non réassuré entre la date de résiliation d'un réassureur et la date de conclusion du traité suivant
- **S2.1/** Portage du risque à 50% sur toutes les branches cédées à 100%
- **S2.2/** Portage du risque à 50% sur toutes les branches
- **S4.1/** Prolongation de 5 ans de la liquidation de sinistres de la « LOB » RC Auto
- **S4.2/** Rechargement à l'inventaire des dossiers 2 et 4 roues supérieurs à 100k€ de +10%

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par la Directrice Technique et le Directeur des Risques et ont été validés et amendés par le Comité d'Audit et des Risques.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2022	2023	2024
S1.1 : les S/P augmentent uniformément de 5pts	-20pts	-46pts	-70pts
S1.2 : les S/P augmentent de 5pts sur l'Affinitaire	-15pts	-36pts	-34pts
S1.3 : les S/P augmentent de 25pts sur l'Auto et la Moto traditionnelles (hors cession à 100%)	-18pts	-30pts	-41pts
S1.4 : les S/P augmentent de 25pts sur l'Assurance à l'usage	-14pts	-27pts	-43pts
S1.5 : les S/P augmentent de 25pts sur le Dommage Aux Biens	-15pts	-23pts	-29pts
S1.6 : Impact d'un sinistre non réassuré	-49pts	-37pts	-29pts
S2.1 : Défaut à 50% des réassureurs sur l'activité cédée à 100%	-18pts	-18pts	-17pts
S2.2 : Baisse des taux de cession quote-part sur toutes les branches (50%)	-58pts	-54pts	-54pts
S4.1 : Prolongation de 5 ans de la liquidation de sinistres de la « LOB » RC Automobile	-18pts	-26pts	-29pts
S4.2 : Rechargement à l'inventaire des dossiers 2 et 4 roues supérieurs à 100k€ de +10%	-18pts	-26pts	-29pts

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- Pour les scénarios 1.1, 1.3 et 1.4, qui ont en commun un choc important sur le résultat net principalement lié à la sinistralité, par la baisse du résultat net et des profits futurs intégrés aux fonds propres prudentiels alors que leur impact sur le SCR est plus faible.
- Pour le scénario 2.2, où tout ou partie du risque est entièrement porté par Wakam, par la hausse immédiate du SCR, qui se trouve être plus forte que la hausse des résultats.

C.2. Risque de marché

➤ Définition du risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Ils comprennent :

- **Le risque de taux d'intérêt** qui résulte de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt,
- **Le risque sur actions** lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions,
- **Le risque sur actifs immobiliers** provenant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers,
- **Le risque de spread**, reflétant la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque,
- **Le risque de change** lié à des fluctuations du niveau ou de la volatilité des taux de change entre la devise de l'actif et celle du passif,
- **Le risque de concentration**, consécutif à un manque de diversification du portefeuille d'actifs, ou à une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

➤ Exposition au risque de marché

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2021, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque de marché, les mesures d'exposition retenues par Wakam sont les suivantes :

- **Le risque de taux d'intérêt** est mesuré par le sous-module Taux du SCR de marché.
- **Le risque sur actions** est mesuré par le sous-module Action du SCR de marché.
- **Le risque sur actifs immobiliers** est mesuré par le sous-module Immobilier du SCR de marché.
- **Le risque de spread** est mesuré par le sous-module Spread du SCR de marché.

- **Le risque de change** est mesuré par le sous-module Change du SCR de marché.
- **Le risque de concentration** est mesuré par le sous-module Concentration du SCR de marché.

Ces mesures d'exposition sont présentées en section E.2.

➤ **Concentration des risques de marché**

La concentration des risques de marché de Wakam est mesurée via le sous-module Concentration du SCR de marché.

Sur le portefeuille obligataire de Wakam, cette mesure de risque représente un montant de 0,3m€ (cf. section E.2), résultant d'une unique ligne obligataire qui dépasse le seuil de concentration défini réglementairement.

➤ **Atténuation du risque de marché**

Wakam a mis en place une stratégie d'investissement qui vise à mettre en cohérence les actifs et les passifs techniques. Ainsi, les actifs en représentation des passifs techniques doivent forcément être choisis parmi des obligations souveraines et d'entreprise notées au moins BBB dont la durée et la monnaie doivent être cohérentes avec ces mêmes passifs techniques. Cela permet de limiter le risque de marché à la fois par la prise de risque intrinsèque et également par la neutralisation des effets entre actifs et passifs.

➤ **Sensibilités au risque de marché**

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2021. La société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les tests ont été réalisés autour d'un scénario central élaboré en novembre 2021. Les évolutions observées entre les hypothèses du scénario central et le scénario réalisé n'affectent pas de façon significative les conclusions ni le classement des scénarios pour leur impact sur le ratio de solvabilité de la société.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2021 et leurs impacts respectifs en 2022, 2023 et 2024 sont les suivants :

- **S5.1/** Augmentation du taux sans risque de 200bps

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par la Directrice Technique et le Directeur des Risques et ont été validés et amendés par le Comité d'Audit et des Risques.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2022	2023	2024
S5.1 : Augmentation du taux sans risque de 200pts	-4pts	-3pts	-3pts

Le scénario testé sur le risque de marché est peu impactant sur le ratio de solvabilité de l'entreprise.

➤ Application du principe de la personne prudente

Comme stipulé à l'article 132 de la directive Solvabilité 2, les placements de Wakam sont investis conformément au Principe de la Personne Prudente, grâce aux processus d'investissements et l'organisation de comités qui l'accompagne qui permettent de garantir la connaissance de risques *a priori* et l'analyse, la gestion et le contrôle du risque une fois l'investissement réalisé.

La politique d'investissement s'articule autour de trois processus majeurs :

- **L'allocation stratégique d'actifs**, définie en fonction de l'appétit pour le risque financier de la société et s'appuyant sur le contexte macro-économique et sur les résultats des études ALM menées par la Direction Financière et la Direction des Risques et complétées dans le cadre de l'élaboration du budget et du rapport ORSA sur les conséquences de cette allocation sur le SCR de marché et sur le ratio de solvabilité de la société.
- **Le scénario central** permet d'identifier les flux de trésorerie sortants sur la période de liquidation des sinistres, et d'allouer la prime à des placements, principalement obligataires, adossés par « bracket » de maturité. Ce scénario central tient compte d'une partie des primes futures sous l'hypothèse d'un taux de chute conservateur.
- **Le scénario stressé**, réalisé sous l'hypothèse d'un choc de 10% sur la charge de sinistres du portefeuille, permet d'identifier la marge de sécurité à conserver en actifs monétaires ou court-terme.
- **Le surplus identifié dans cette projection** est alloué à des actifs diversifiés (actions, immobilier,...)
- **L'allocation tactique d'actifs**, qui permet d'ajuster l'allocation stratégique sur la base d'anticipations à court-terme en interaction avec le mandataire de gestion d'actifs (cf. ci-après),
- **La gestion courante des placements**, qui inclut la sélection des titres par le mandataire de gestion d'actifs dans le respect des contraintes définies dans le mandat de gestion.

Si le Conseil d'administration reste l'organe ultime de décision en matière de politique d'investissement et de gestion des risques financiers, il a donné mandat au **Comité ALM et**

Investissement, dont le rôle est notamment d'examiner les stratégies et les politiques de risques d'investissement, pour décliner la stratégie d'investissements. Celle-ci est réalisée notamment via les **Comités d'investissements** mensuels organisés avec le mandataire de gestion d'actif auquel participent les gérants du mandataire, le Directeur Général, le *Chief Operating Risk & Capital* et le *Vice-President Finance & Corporate Legal* de Wakam ainsi qu'un représentant de l'actionnaire.

Ainsi définies, les grandes lignes directrices de la politique d'investissement sont les suivantes :

- **Une répartition des actifs cible** à 68% en obligations, 5% en actions cotées, 2% en immobilier et 25% en actifs illiquides (« Private equity », dette privée)
- **Une poche de liquidité** en attente de réinvestissement sur les mandats qui ne doit pas dépasser 10%
- **Des investissements excluant :**
 - **Par classe d'actifs**, les dérivés, et de manière générale aucune opération à effet de levier, les obligations liées à l'assurance pour éviter le risque de concentration, les obligations subordonnées, les obligations perpétuelles, et les produits de titrisation,
 - **Par pays**, les obligations souveraines émises par les états des pays « périphériques » (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne).
- **Des limites par notation pour les investissements obligataires :**
 - **Obligations notées AAA à BBB+** : Minimum 65%
 - **Obligations notées BBB- et inférieures** : 20% Maximum

Enfin, la gestion d'actifs est principalement confiée à une société de gestion externe spécialisée, via deux mandats de gestion : un premier mandat obligataire et un second mandat de gestion de portefeuille actions. Des comités d'investissements mensuels s'appuyant sur des reportings mensuels complets permettent de surveiller la rentabilité du portefeuille d'actifs, le respect des règles et limites d'investissement, présentées ci-dessus, ainsi que de partager les choix tactiques des gérants sur les investissements futurs et les projections d'abondement au mandat de la société. Ces dernières sont établies à partir du reporting mensuel de suivi des flux de trésorerie de Wakam qui inclut systématiquement un reforecast annuel.

C.3. Risque de crédit

➤ Définition du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau de solvabilité ou de qualité de crédit des contreparties de la société. Ils comprennent :

- **Le risque de spread**, qui reflète la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Le risque de contrepartie**, qui est le risque de pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de la société. Le périmètre des risques de contrepartie inclut les contrats permettant une atténuation des risques tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les créances à recevoir des intermédiaires et des assurés. Ce risque est prévu dans la formule standard.

➤ Exposition au risque de crédit

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2021, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque de crédit, les mesures d'exposition retenues par Wakam sont les suivantes :

- **Le risque de spread** est mesuré par le sous-module Spread du SCR Marché.
- **Le risque de contrepartie** est mesuré par le module SCR Défaut des contreparties.

Ces mesures d'exposition sont présentées en section E.2.

➤ Concentration des risques de crédit

La concentration des risques de spread de Wakam est mesurée via le sous-module Concentration du SCR de marché.

Sur le portefeuille obligataire de Wakam, cette mesure de risque représente un montant de 0,3m€ (cf. section E.2), résultant d'une unique ligne obligataire qui dépasse le seuil de concentration défini réglementairement.

Le risque de contrepartie sur les créances se matérialise chez Wakam par ses relations avec ses partenaires, ses réassureurs et ses banques. En ce qui concerne la concentration de ces

risques, ceux-ci se matérialisent particulièrement à la clôture 2021 sur les réassureurs les plus importants historiquement ainsi que sur la banque principale.

➤ Atténuation du risque de crédit

Le risque de spread est atténué par les dispositions de l'allocation stratégique d'actifs ainsi que par l'ensemble de la gouvernance encadrant les décisions d'investissement et le recours à un gestionnaire.

Le risque de contrepartie et en particulier celui qui se manifeste par l'activité de cession à la réassurance est en très grande partie atténué par la mise en place de garanties financières (dépôt en espèces ou nantissement de titre) en face des provisions cédées.

➤ Sensibilités au risque de crédit

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2021. La société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les tests ont été réalisés autour d'un scénario central élaboré en octobre/novembre 2021. Les évolutions observées entre les hypothèses du scénario central et le scénario réalisé n'affectent pas de façon significative les conclusions ni le classement des scénarios pour leur impact sur le ratio de solvabilité de la société.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2021 et leurs impacts respectifs en 2022, 2023 et 2024 sont les suivants :

- S2.1/ Portage du risque à 50% sur toutes les branches cédées à 100%
- S2.2/ Portage du risque à 50% sur toutes les branches
- S3.2/ Défaillance d'un délégataire et impacts opérationnels

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par la Directrice Technique et le Directeur des Risques et ont été validés et amendés par le Comité d'Audit et de Maîtrise des Risques.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2022	2023	2024
S2.1 : Défaut à 50% des réassureurs sur l'activité cédée à 100%	-18pts	-18pts	-17pts
S2.2 : Baisse des taux de cession quote-part sur toutes les branches (50%)	-58pts	-54pts	-54pts
S3.2 : Défaillance d'un des délégataires	-1pts	-1pts	-1pts

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- **Pour le scénario 2.2, où tout ou partie du risque est entièrement porté par Wakam**, par la hausse immédiate du SCR, qui se trouve être plus forte que la hausse des résultats.

C.4. Risque de liquidité

➤ Définition du risque de liquidité

Le **risque de liquidité** consiste pour Wakam à ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

➤ Exposition au risque de liquidité

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2021, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

➤ Concentration des risques de liquidité

Il n'a pas été identifié de concentration des risques de liquidité dans le profil de risque de Wakam à fin 2021, Wakam disposant de liquidités importantes à la clôture.

➤ Atténuation du risque de liquidité

Wakam atténue son risque de liquidité par les travaux annuels d'allocation actif-passif visant à s'assurer notamment que les durations restent cohérentes.

➤ Sensibilités au risque de liquidité

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2021. La société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les tests ont été réalisés autour d'un scénario central élaboré en octobre/novembre 2021. Les évolutions observées entre les hypothèses du scénario central et le scénario réalisé n'affectent pas de façon significative les conclusions ni le classement des scénarios pour leur impact sur le ratio de solvabilité de la société.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2021 et leurs impacts respectifs en 2022, 2023 et 2024 sont les suivants :

- **S1.6/** Impact d'un sinistre bicentenaire non réassuré entre la date de résiliation d'un réassureur et la date de conclusion du traité suivant
- **S4.2/** Rechargement à l'inventaire des dossiers 2 et 4 roues supérieurs à 100k€ de +10%

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par la Directrice Technique et le Directeur des Risques et ont été validés et amendés par le Comité d'Audit et de Maîtrise des Risques.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2022	2023	2024
S1.6 : Impact d'un sinistre non réassuré	-49pts	-37pts	-29pts
S4.2 : Rechargement à l'inventaire des dossiers 2 et 4 roues supérieurs à 100k€ de +10%	-18pts	-26pts	-29pts

Les scénarios testés sur le risque de liquidité sont peu impactants sur le ratio de solvabilité de l'entreprise.

➤ Bénéfices attendus des primes futures

Le Bénéfice attendu des primes futures après application de la réassurance tel qu'enregistré dans la Meilleure Estimation des Provisions de Primes est de 4,7m€, dont 22,0m€ de bénéfice futur avant frais et 17,3m€ de frais associés. A titre de comparaison, en 2020, le bénéfice attendu des primes futures était de 11,7m€. Cette évolution s'explique par la diminution mécanique des engagements sur les accords triennaux majeurs.

C.5. Risque opérationnel

➤ Définition du risque opérationnel

Les risques opérationnels et de non-conformité correspondent aux pertes imprévues découlant de processus internes inadéquats ou défectueux, du personnel et de systèmes internes ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. Ils comprennent :

- **Le risque de fraude interne**, risque de pertes résultant d'actes non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé, ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité/d'actes de discrimination,
- **Le risque de fraude externe**, risque de pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou contourner la législation, de la part d'un tiers,
- **Les risques concernant la pratique en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail**, risque de pertes résultant d'actes non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé, ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité/d'actes de discrimination,
- **Les risques concernant les clients, produits et pratiques commerciales**, risque de pertes résultant d'un manquement, non intentionnel ou dû à la négligence, à une obligation professionnelle envers des clients spécifiques (y compris exigences de confiance et de conformité) ou de la nature ou conception de produit,
- **Les risques de dommages aux actifs corporels**, le risque de destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres,
- **Les risques d'interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes**, risque de pertes résultant d'interruptions, de l'activité ou de dysfonctionnement des systèmes,
- **Les risques liés à l'exécution, la livraison et la gestion des processus**, risque de pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

➤ Exposition au risque opérationnel

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2021, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque opérationnel, les mesures d'exposition retenues par Wakam est le SCR Opérationnel.

Cette mesure d'exposition est présentée en section E.2.

➤ Concentration des risques opérationnels

Il n'a pas été identifié de concentration des risques opérationnels dans le profil de risque de Wakam.

➤ Atténuation du risque opérationnel

Le risque opérationnel est atténué par l'ensemble du dispositif de gestion des risques mis en place chez Wakam et notamment à travers la construction et le suivi de la cartographie des risques, le déroulé du plan de contrôle de premier et second niveaux, la remonté et le suivi des incidents, le suivi des plans d'actions consécutifs à l'identification de chaque défaillance opérationnelle.

➤ Sensibilités au risque opérationnel

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2021. La société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les tests ont été réalisés autour d'un scénario central élaboré en octobre/novembre 2021. Les évolutions observées entre les hypothèses du scénario central et le scénario réalisé n'affectent pas de façon significative les conclusions ni le classement des scénarios pour leur impact sur le ratio de solvabilité de la société.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2021 et leurs impacts respectifs en 2022, 2023 et 2024 sont les suivants :

- **S3.1/** Résultat net à 0 en 2022, 2023 et 2024 en raison de la non-réalisation des objectifs techniques de la société
- **S3.2/** Défaillance d'un délégataire et impacts opérationnels
- **S3.3/** Problème dans la qualité des données impactant le suivi actuariel
- **S3.4/** Annulation de l'ajustement du SCR par les impôts différés

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par la Directrice Technique et le Directeur des Risques et ont été validés et amendés par le Comité d'Audit et de Maîtrise des Risques.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2022	2023	2024
S3.1 : Résultat net à 0 en 2021, 2022 et 2023	-12pts	-27pts	-41pts
S3.2 : Défaillance d'un des délégataires	-1pts	-1pts	-1pts
S3.3 : Problème de qualité des données impactant le suivi actuariel	-1pts	-1pts	-1pts
S3.4 : Annulation de l'ajustement du SCR par les impôts différés	-26pts	-25pts	-23pts

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- **Pour le scénario 3.1, où Wakam n'est pas en mesure de redresser sa rentabilité technique et réalise un résultat net nul**, par l'absence de création de richesse dans un contexte de croissance qui vient augmenter le SCR.

C.6. Autres risques importants

Les autres risques importants pouvant être rencontrés par la société sont des risques dont l'évaluation n'est pas couverte pas la formule standard prévue dans la Directive Solvabilité 2. Sur la base des scénarios de stress réalisés pour l'exercice ORSA (*Own Risk Self Assessment*), ces risques sont considérés comme maîtrisés :

- **Le Risque de Dépendance à un partenaire distributeur** découle du poids relatif excessif qu'un seul partenaire distributeur représenterait dans l'activité de Wakam. Ce risque est maîtrisé du fait de la croissance du nombre de partenaires présents dans le portefeuille induisant une diversification croissante, et de la bonne prolongation des accords effective au 31 décembre 2021, parfois pour une période pluri-annuelle.
- **Le Risque d'hétérogénéité pour les comptes** porte sur la capacité de Wakam à recevoir de ses partenaires des données financières et techniques fiables et complètes. Ce risque est maîtrisé du fait du déploiement de la technologie des EDI chez nos partenaires depuis 2016. Cette implémentation s'est intensifiée depuis 2019 L'objectif, à terme, est de déployer une trame unique d'extraction de données et de reporting pour l'ensemble des partenaires permettant de retraiter et de fiabiliser les données. Ainsi, au 31 décembre 2021, 80% des partenariats sont en EDI et 16% supplémentaires intégrés par des méthodes semi-industrialisées complémentaires à l'approche EDI. Par ailleurs, en 2021, la poursuite du déploiement de la technologie des API sur les partenaires a permis de renforcer un contrôle exhaustif des tarifs pratiqués par chacun.

C.7. Autres informations

Les informations relatives au profil de risque telle que présentées dans les paragraphes C.1 à C.6 sont exhaustives.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

Valeur, méthodes et hypothèses par type d'actif

- **Valorisation des placements :** Au 31 décembre 2021, Wakam affiche un volume de placements en valeur de marché de 87,8m€ contre une valeur comptable de 87,0m€. L'ensemble des placements de la société sont valorisés en valeur de marché dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.

Répartitions comparées des placements de Wakam

(Valeur nette comptable hors Cash)

(en millions d'euros)	31/12/20	31/12/21
Actions	3,4	1,7
Obligations	82,8	59,1
Fonds	24,3	26,2
TOTAL	110,5	87,0

- **Valorisation des actifs incorporels :** Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas de manière générale une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Dans le cas de Wakam, une part significative de ces actifs incorporels résulte de l'investissement dans la plateforme IaaS et donneront lieu à des revenus futurs dans le cadre de la facturation de prestations de services. En cohérence avec la réglementation Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels dans les comptes statutaires est entièrement annulée au bilan prudentiel Solvabilité 2.
- **Valorisation des créances :** Au 31 décembre 2021, les créances d'opérations d'assurance s'élèvent à 280,9m€ au bilan social. Les créances d'opérations de réassurance s'élèvent à 18,1m€ à la même période. Les autres créances de 30,9m€, qui concernent des créances nées d'opérations d'administration auprès des organisations publiques (Fiscalité, Cotisations sociales, ...) ainsi qu'auprès des fournisseurs, ne font pas non plus l'objet d'ajustement entre le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2. Au total, la valeur économique des créances reste identique à la valeur comptable de 329,8m€, et est présentée comme telle dans le bilan prudentiel.
- **Valorisation des autres actifs :** la valeur comptable des autres actifs figurant dans le bilan social s'élève à 27,8m€ pour une valeur économique nulle.
- **La valeur de « Comptes courants et caisse »** reste identique à la valeur du bilan comptable.

- **Valorisation des Impôts différés (+4,7m€)** : Au 31 décembre 2021, la valeur des impôts différés actifs s'élève à 4,7m€.

Ecart par rapport aux Etats Financiers

(en millions d'euros)

	Bilan Social	Bilan prudentiel Solvabilité 2	Ecart
Actifs incorporels	9,1	-	-9,1
Actifs corporels	1,6	1,6	-
Placements	87,0	87,8	0,8
Part des réassureurs dans les provisions techniques, dont :	539,2	486,8	-52,4
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	80,8	41,8	-39,0
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	458,5	445,0	-13,5
Créances	329,8	329,8	-
Comptes courants et Caisse	118,1	118,1	-
Autres actifs	27,8	-	-27,8
Impôts différés	-	4,7	4,7
Total Actif	1 113	1 029	-84

Les écarts entre les actifs au bilan social et au bilan prudentiel Solvabilité 2 se décomposent comme suit :

- Actifs incorporels (-9,1m€) : annulation au bilan prudentiel Solvabilité 2
- Placements (+0,8m€) : passage à la valeur de marché
- Part des réassureurs dans les provisions techniques (-52,4m€)
- Créances, Comptes-courants et caisse (-) : Pas de retraitement
- Autres actifs (-27,8m€) : transferts des ICNE et des décotes (-0,7m€) dans la valeur de marché des placements, Annulation des FAR (-25,9m€) et des Charges constatées d'avance (-1,2m€)
- Impôts différés (4,7m€) : liés aux retraitements entre le bilan social et le bilan prudentiel

La valeur totale de l'actif au bilan prudentiel Solvabilité 2 est de 1 029m€ contre 1 113m€ dans les comptes sociaux.

D.2. Provisions techniques

Valeur, méthodes et hypothèses par type de provisions

- La **segmentation** retenue pour la valorisation des provisions techniques s'appuie sur des catégories de risques homogènes. Aux fins de présentation, celles-ci sont ensuite agrégées par Ligne d'Activité, tel que décrit par la réglementation.
 - Les engagements de la société sur les produits 2 et 4 Roues sont répartis dans les Lignes d'Activité « Responsabilité Civile Automobile » et « Autres assurances des véhicules à moteur »
 - Les engagement relatifs aux produits Dommages au Biens (Multirisques Habitation, Multirisques Immeuble, Bris de Glaces et Casse/Vol d'un bien) sont présentés dans les Lignes d'Activité « Incendie et autres Dommages aux biens » et « Responsabilité Civile Générale »
 - Les engagement liés aux produits Panne mécanique, Loyer Impayés, Remontées publicitaires, Extension de garantie d'un bien et Annulation de billets sont classés dans la Ligne d'Activité « Pertes Pécuniaires Diverses »,
 - Les engagements concernant les garanties Protection juridique et Assistance sont reflétés dans les Lignes d'Activité du même nom.
 - Les engagements relatifs aux produits Individuel Accident sont classés dans la Ligne d'Activité « Protection du revenu ».
-
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Brutes de Réassurance** est la somme des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres déjà survenus, actualisés selon les courbes des taux dans la zone Euro, la Pologne et le Royaume-Uni telles que fournies par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions (AEAPP) dans son scénario « Baseline » sans ajustement de volatilité publié en date du 31 décembre 2021. Comme l'année dernière, la projection des flux de trésorerie futurs bruts de réassurance a été réalisée sur base agrégée, en distinguant des classes homogènes de liquidation sur la base des données historiques issues des calculs de provisions techniques avec :
 - D'une part **les sinistres inférieurs à 2M€** hors lignes Produit « Affinitaires » : la valorisation s'appuie sur les historiques de règlements annuels nets de recours et des historiques de recours annuels constitués par exercice de survenance et exercice de règlement ou encaissement et par ligne d'activité Solvabilité 2 (Règlements + Honoraires – Recours encaissés + Frais de gestion associés). Les règlements bruts de recours et les recours sont ensuite extrapolés sur une période maximale de 21 ans, sur la base de la méthode dite « Chain-Ladder » et actualisés.
 - D'autre part, **les sinistres de montant supérieur à 2M€** hors lignes Produit « Affinitaires » sont projetés à partir d'une cadence de règlement spécifique.

- **Sinistres en « Rente »** : la valorisation des dossiers en rente s'appuie sur les montants d'indemnités déterminés par poste de préjudice probabilisés à l'aide des tables de mortalité en vigueur.
- **Sinistres relatifs à la ligne Produit « Affinitaires »** : en l'absence d'historique suffisant sur les produits « Casse/Extension de Garantie » lancés à partir de l'exercice 2013 dont la période de garantie peut atteindre six ans, la valorisation est réalisée en appliquant aux provisions techniques enregistrées dans le bilan social par exercice de souscription, la cadence de liquidation prévue dans la tarification au-delà de la période de garantie déjà passée.
- **Les Frais récurrents liés à la gestion des engagements durant la période de liquidation des sinistres** sont imputés sur les flux de trésorerie futurs dès lors qu'ils n'ont pas déjà été décaissés à la date de valorisation. Ils incluent des charges directement affectables à la gestion des engagements et des charges indirectes affectées à la gestion des engagements dans la comptabilité analytique de la société. **Avant actualisation, le montant de Frais inclus dans la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres et des rentes issues des engagements non vie brutes de Réassurance s'élève à 3,9m€.**
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Cédées en Réassurance**, représentée à l'actif, est la somme des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres déjà survenus, projetés selon la même segmentation et la même méthodologie que la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Brutes de Réassurance, mais cédés selon les modalités prévues aux Traités de réassurance en vigueur au sein de Wakam :
 - **Les Traités Proportionnels** sont modélisés en appliquant les taux de cession aux flux de trésorerie futurs bruts distinctement par Traité, Réassureur et Exercice de survenance.
 - **Les Traités non proportionnels** sont pris en compte individuellement pour chaque sinistre ou évènement mettant en jeu ces couvertures, en appliquant les clauses d'indexation et de reconstitutions.
 - **Une Probabilité de défaut des réassureurs**, identique à celle utilisée pour l'évaluation du SCR de contrepartie de Type 1, et fonction de la notation individuelle de chacun des réassureurs est appliquée aux flux de trésorerie futurs cédés ainsi obtenus.
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Primes Brutes de Réassurance** est la somme actualisée des flux de trésorerie futurs (Primes, Règlements de sinistres non encore survenus nets de recours encaissés et Frais associés) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date de valorisation pour la portion non acquise du risque ou venant à être renouvelés ou souscrits sur l'exercice suivant dans les cas où la société ne pourrait se délier unilatéralement de son engagement vis-à-vis de l'assuré final ou augmenter le tarif du contrat. **La société retient ainsi dans sa « Frontière » des contrats :**

- L'ensemble des contrats individuels dès lors que Wakam ne peut résilier dans les deux mois suivant la date de clôture. Dans certains cas rares où les conventions de distribution seraient pluriannuelles, sans modification possible de la tarification de manière unilatérale, sont retenus les contrats souscrits jusqu'au terme de ces conventions.
- Les flux de trésorerie futurs de ce périmètre sont valorisés sur la base des primes, des taux de commissions et des ratios de sinistralité projetés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, ces derniers étant eux même issus des observations historiques, d'hypothèses de « vieillissement » du portefeuille, d'inflation du coût moyen, d'évolution de fréquence et des mesures anticipées sur la tarification et le cadre de souscription.
- **Les Frais récurrents liés à la gestion des engagements et au renouvellement** sont imputés sur les flux de trésorerie futurs dès lors qu'ils n'ont pas déjà été décaissés à la date de valorisation. Ils incluent des charges directement affectables à la gestion des engagements et au renouvellement et des charges indirectes affectées à la gestion des engagements et au renouvellement dans la comptabilité analytique de la société. **Avant actualisation, le montant de Frais inclus dans la Meilleure Estimation des Provisions de Primes Brutes de Réassurance s'élève à 22,0m€, dont 17,3m€ rattachés aux Primes futures.**
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Primes Cédées en Réassurance**, représentée à l'actif, est la somme des flux de trésorerie futurs, projetés selon la même segmentation et la même méthodologie que la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Brutes de Réassurance, mais cédés selon les modalités prévues aux Traités de réassurance de Wakam au titre de l'exercice 2022.
- **Valorisation de la Provision pour risques en Cours** : La Provision pour Risques En Cours (PREC) correspond au bilan social aux pertes à terminaison estimées par l'entreprise sur les exercices à venir au vu de la performance économique moyenne d'un groupe homogène de risques sur les deux derniers exercices. Ces pertes à terminaison étant projetées dans la Meilleure Estimation des Provisions de Primes, la PREC est positionnée à 0 dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.
- **La Marge de risque** vient s'additionner à l'ensemble des Meilleures Estimations de Provisions de Sinistres et de Primes afin de constituer les provisions techniques au sens de la Directive Solvabilité 2. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance de Wakam. La marge de risque est estimée comme la somme

actualisée des SCR futurs jusqu'à l'extinction des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6% comme prévu à l'article 39 du Règlement Délégué. Par mesure de simplification, la société a estimé la marge de risque dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sur la base de la simplification de niveau 2 définie dans les Spécifications Techniques LTGA qui suppose que le SCR de chaque exercice est proportionnel à la Meilleure Estimation des Provisions Nettes de Réassurance. **La Marge de risque est ainsi valorisée à 8,5m€** dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.

Niveau d'incertitude

La valorisation réalisée par la société dans le cadre des exigences réglementaires est soumise à des incertitudes de trois natures :

- **L'activité d'assurance est par nature volatile** : malgré l'application de techniques d'atténuation du risque via la réassurance, qui vise à atteindre les niveaux de tolérance acceptés par le Conseil d'administration de la société, le risque ne peut pas être totalement éliminé. La valorisation qui s'appuie sur une projection déterministe dans un scénario central de développement ne reflète pas la volatilité des opérations.
- **La croissance de Wakam est forte** : malgré une croissance modérée en 2020, Wakam a connu lors des exercices précédents une croissance très significative, qui est retrouvée en 2021 (+18%). Cette croissance implique de nouer de nouveaux partenariats dont les données historiques sont parfois moins profondes. La valorisation des engagements s'appuie alors sur la base des observations de portefeuilles comparables qui ne peuvent refléter parfaitement le nouveau risque porté par Wakam dans ce contexte, malgré une sélection rigoureuse et une diversification croissante des garanties.

Ecarts par rapport aux Etats financiers

Récapitulatif des Ecarts de Provisions techniques au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Bilan social	Bilan Prudentiel Solvabilité 2	Ecarts
Provisions techniques, dont :	628,7	580,1	-48,6
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	96,8	52,8	-44,0
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	531	517,9	-13,0
<i>Autres provisions techniques</i>	0,9	0,9	-
<i>Marge de risque</i>		8,5	8,5
Part des réassureurs dans les provisions techniques, dont :	539,2	486,8	-52,4
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	80,8	41,8	-38,9
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	458,5	445	-13,5
Provisions techniques nettes de réassurance	89	93	4

En résumé, les écarts entre les provisions techniques nettes au bilan social et au bilan prudentiel Solvabilité 2 se décomposent comme suit :

- Provisions de primes nettes (-5,1m€) : Intégration des profits actualisés sur les primes non acquises à l'exercice 2021 nets des frais liés à la gestion des engagements et au renouvellement (-0,3m€), intégration des profits actualisés sur les contrats non encore engagés en 2022 mais appartenant à la « Frontière » des contrats (-4,8m€).
- Provisions de sinistres nettes (+0,5m€) : Annulation de la Provision pour Risques En Cours (-0,6m€) compensée par l'intégration de la provision de sinistres y compris frais et actualisation (+1,1m€).
- Autres provisions techniques (-) : Pas de retraitement entre le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2.
- Marge de risque (+8,5m€) : Intégration de la marge de prudence évaluée selon la formule standard.

La valeur totale des provisions techniques nettes au bilan prudentiel Solvabilité 2 est de 93,3m€ contre 89,4m€ dans les comptes sociaux.

Provisions techniques par Ligne d'activité

Au terme des valorisations des provisions techniques, la répartition par grandes Lignes d'Activité laisse apparaître une prépondérance de l'Assurance de responsabilité civile automobile en raison à la fois d'un poids relatif plus important des sinistres graves et d'une durée d'engagements plus élevée que les autres branches. Ce segment est cependant davantage réassuré pour se couvrir contre la volatilité des sinistres graves.

Répartition des Provisions techniques par Ligne d'activité au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)

(Montants en m€)	Meilleure Estimation des Provisions			Marge de risque	Provisions techniques Nettes S2
	Brute	Cédée	Nette		
Assurance de protection du revenu	7,6	-6,0	1,6	0,2	1,7
Assurance de responsabilité civile automobile	364,8	-328,0	36,7	3,9	40,5
Autres assurances des véhicules à moteur	81,1	-67,0	14,1	1,3	15,3
Assurance incendie et autres dommages aux biens	87,0	-65,7	21,3	2,7	23,9
Assurance de responsabilité civile générale	15,4	-8,3	7,1	0,1	7,2
Assurance de protection juridique	0,6	-0,1	0,5	0,1	0,5
Assurance assistance	0,7	-0,6	0,1	0,0	0,1
Assurance pertes pécuniaires diverses	12,0	-9,6	2,4	0,3	2,7
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	1,5	-1,3	0,2	0,0	0,2
TOTAL	571	-487	84	8	92

Ajustement égalisateur

L'article 77 ter de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice dite « Solvabilité 2 » autorise

les sociétés d'assurance non-vie, sous certaines conditions et sous réserve d'accord de l'autorité de contrôle, à appliquer un ajustement égalisateur à la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents utilisée pour la valorisation de leur portefeuille d'engagements de rentes pouvant découler des contrats qu'elles commercialisent.

Wakam n'utilise pas cette faculté.

Correction pour volatilité

L'article 77 quinquès de la Directive « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance à appliquer une Correction pour volatilité à la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents utilisée pour la valorisation de leur portefeuille d'engagements.

Wakam n'utilise pas cette faculté.

Courbe de taux sans risque transitoire

L'article 308 quater de la Directive « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance à appliquer, sous réserve de l'approbation préalable de l'autorité de contrôle, une mesure transitoire à la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents utilisée pour la valorisation de leur portefeuille d'engagements.

Wakam n'utilise pas cette faculté.

Déduction transitoire

L'article 308 quinquès de la Directive « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance à appliquer, sous réserve de l'approbation préalable de l'autorité de contrôle, une déduction transitoire aux provisions techniques d'un même groupe de risques homogènes.

Wakam n'utilise pas cette faculté.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont de 486,8m€.

Changements d'hypothèses par rapport à la période précédente

Par rapport à l'exercice précédent, la société n'a pas procédé à des ajustements méthodologiques ni à des changements d'hypothèses structurels en dehors de celles requises par la norme (courbe des taux, clause de revoyure) ou propres à l'évolution de son activité.

D.3. Autres passifs

Valeur, méthodes et hypothèses par type pour les autres passifs

- **Valorisation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance** : les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux soldes des règlements de sinistres et de commissions dus aux courtiers à courte échéance, ainsi qu'aux soldes de trésorerie des traités souscrits par Wakam. Elles ne font l'objet d'aucun ajustement dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 compte tenu de leur régularisation dès l'exercice suivant. La valeur économique reste ainsi identique à la valeur enregistrée dans les comptes sociaux de 286,8m€.
- **Valorisation des Commissions de réassurance reportées** : les Commissions de réassurance reportées (CRR) correspondent au montant déjà perçu par Wakam relatif aux commissions de réassurance sur des primes émises mais non acquises au 31 décembre 2021. En comptabilité, l'incrémentation de ce poste permet de rattacher les commissions de réassurance de la société au bon exercice comptable. A l'inverse, Solvabilité 2 se base sur une logique de flux de trésorerie futurs. Les CRR ayant déjà été encaissées par la société, et ne faisant pas l'objet d'un flux de trésorerie futur, celles-ci sont donc entièrement annulées dans le bilan prudentiel Solvabilité 2. Il est à noter que cette opération ne génère pas de perte de richesse pour Wakam, puisque ces commissions de réassurance sur des contrats existants ne donneront pas lieu à un flux de trésorerie futur et ne sont pas projetés dans les Meilleures Estimations de Provisions Nettes au bilan prudentiel Solvabilité 2. Le retraitement des CRR s'élève à 22,9m€ dans le bilan prudentiel du 31 décembre 2021.
- **Valorisation des dépôts des cessionnaires** : ces dépôts espèces sont constitués selon les termes contractuels de certains de Traités de réassurance et permettent de garantir à Wakam le remboursement des sinistres par le Réassureur à hauteur de sa quote-part. La valeur économique au bilan prudentiel Solvabilité 2 reste nulle, identique à la valeur enregistrée dans les comptes sociaux.
- **Valorisation des passifs subordonnés** : conformément à l'article 14 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 et aux Guidelines publiées par l'AEAPP en matière de valorisation des passifs financiers, la société tient compte de l'évolution des conditions de marché affectant la valeur de sa dette subordonnée, à l'exception de l'évolution des conditions de marché affectant son risque de crédit propre. La dette subordonnée est ainsi évaluée au bilan économique comme la somme des coupons et du remboursement à maturité actualisés à la courbe de taux sans risque au 31 décembre 2021 à laquelle est ajoutée la prime de risque de crédit propre à Wakam.

- **Valorisation des autres dettes** : Les autres dettes correspondent aux montants dus aux organismes publics (Taxes, Cotisations sociales, etc.) et aux fournisseurs. Leur valeur économique reste identique à la valeur comptable dans le bilan prudentiel.
- **Valorisation des comptes de régularisation passif** : La valeur économique des autres passifs est retraitée des amortissements des surcôtes dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 car ces éléments sont intégrés dans la valeur de marché des placements qui figurent à l'Actif. Le retraitement des surcôtes est de 0,3m€ au 31 décembre 2021.

Ecarts par rapport aux Etats financiers

(en millions d'euros)	Bilan Social	Bilan prudentiel Solvabilité 2	Ecarts
Provisions techniques, dont :	628,7	580,1	-48,6
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	96,8	52,8	-44,0
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	530,9	517,9	-13,1
<i>Provision pour risques et charges</i>	0,9	0,9	-
<i>Marge de risque</i>	-	8,5	8,5
Dépôts des cessionnaires	-	-	-
Autres dettes	370,8	369,7	-1,1
Commissions de réassurance reportées	22,9	-	-22,9
Autres passifs	20,9	21,7	0,8
Impôts différés	-	-	-
Total Passif	1 043	971	-72
Dette subordonnée, incluse dans les Fonds Propres S2		20,1	20,1
Fonds Propres	69	77	8

En résumé, les écarts entre les postes du passif au bilan social et au bilan prudentiel Solvabilité 2 se décomposent comme suit :

- Provisions techniques brutes et autres provisions non techniques (-48,6m€) : Cf. section D.2
- Dépôts des cessionnaires (-) : Pas de retraitement
- Autres dettes (-1,1m€) : Retraitement des intérêts courus non échus de la dette subordonnée
- Commissions de réassurance reportées (-22,9m€) : Retraitement des commissions de réassurance reportées
- Autres passifs (0,8m€) : Mise à la juste valeur de la dette subordonnée (+1,1m€) et des amortissements des surcôtes (-0,3m€)

La valeur totale des passifs au bilan prudentiel Solvabilité 2 est de 971,5m€ contre 1 043,2m€ dans les comptes sociaux.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

La valorisation à des fins de solvabilité est réalisée sur la seule base de la « Formule standard » prévue par la Directive 2009/138/CE et le règlement délégué 2015/35 (UE) du 10 octobre 2014. Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5. Autres informations

L'ensemble des valeurs, méthodes et hypothèses de valorisation pour l'ensemble des actifs et passifs de la société sont présentés de manière exhaustive aux paragraphes D.1. à D.4.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

Objectifs et Politiques de gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres doit tenir compte des contraintes réglementaires ainsi que de l'évaluation que Wakam effectue en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir ses risques. La société identifie ainsi les différents éléments de fonds propres qu'elle est susceptible de détenir en vue de les classer selon les niveaux et les caractéristiques présentés dans la section 2 du chapitre IV des actes délégués.

	Fonds propres de base	Fonds propres auxiliaires
Niveau 1	Article 71	
Niveau 2	Article 73	Article 75
Niveau 3	Article 77	Article 78

- **La société doit établir dans un premier temps une classification par type de fonds propres :**
 - **Les Fonds propres de base** se composent des éléments suivants : l'excédent des actifs par rapport aux passifs, évalués conformément au chapitre II du Titre I des Actes Délégués et les passifs subordonnés que Wakam serait amenée à détenir.
 - **Les Fonds propres auxiliaires** se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Ils peuvent inclure les éléments suivants : La fraction du fonds initial qui n'a pas été appelé, les lettres de crédit et les garanties ou tout autre engagement, juridiquement contraignant, reçu par Wakam. Lorsqu'un élément des fonds propres auxiliaires a été payé ou appelé, il est assimilé à un actif et cesse de faire partie des fonds propres auxiliaires.
- **Wakam doit réaliser ensuite un classement des fonds propres selon trois niveaux, de manière à évaluer la qualité des fonds propres qu'elle détient :** Le classement de ces éléments est fonction de leur type (Fonds propres de base ou de Fonds propres auxiliaires) de leur durée, qui peut être déterminée ou non, et qui est comparée à la durée des engagements le cas échéant, et de leur disponibilité permanente ou subordonnée.

Qualité	Type de fonds propres	
	Fonds propres de base	Fonds propres auxiliaires
Elevée	Niveau 1	
Moyenne	Niveau 2	Niveau 2
Peu élevée	Niveau 3	Niveau 3

- **Les éléments de fonds propres de base de niveau 1**, incluant le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié, présentent un certain nombre de caractéristiques énumérées à l'article 71 des règlements délégués et dont les plus significatives pour Wakam sont les suivantes :
 - **Ces éléments de fonds propres ne permettent de distribution**, lorsque le capital de solvabilité n'est pas respecté ou qu'une distribution en rapport avec cet élément entraînerait un non-respect, que si les autorités de contrôle ont exceptionnellement accepté que la distribution ne soit pas annulée, la distribution n'affaiblit pas davantage la position de solvabilité de Wakam et le Minimum de Capital de Solvabilité Requis (MCR) est respecté après la distribution.
 - Il n'y a aucune obligation, pour Wakam, d'effectuer des distributions.
- Dans le cas où Wakam procéderait à une augmentation de capital, le capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, et callable sur demande est comptabilisé en tant que fonds propres auxiliaires de niveau 2. Lors de la libération de ce capital, celui-ci est reclassé en fonds propres de base de niveau 1.
- Conformément à l'article 76 des règlements délégués, la valeur des actifs d'impôts différés nets et des actions privilégiées sont comptabilisées comme des fonds propres de base de niveau 3.
- Dans l'hypothèse où Wakam détiendrait des éléments de fonds propres présentant des caractéristiques ne figurant pas dans les caractéristiques usuelles des fonds propres de niveau 1, 2 ou 3, ces éléments ne seraient valorisés que sous réserve d'avoir reçu l'approbation des autorités de contrôle pour son évaluation et son classement.

Evolution attendue des fonds propres

Le Conseil d'Administration a mis en place un Plan de gestion de capital à moyen terme prenant en compte :

- La maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,

- Le résultat des projections faites dans l'ORSA,
- La manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites par niveau.

Ce Plan de gestion de capital à moyen terme a notamment abouti à la fixation d'un ratio de solvabilité cible de 150%. Le COO Risk and Capital s'assure du respect du plan de gestion des fonds propres à moyen terme, sous la supervision du Dirigeant Effectif.

Structure des fonds propres de Wakam

Eligibilité des éléments de couverture définie par la Directive Solvabilité 2

SCR	MCR
Au plus, 15% des éléments de niveau 3	Au plus, 20% d'éléments de niveau 2
Partie restante admissible au niveau 2	Au moins 80% de fonds propres de niveau 1
Au moins 50% de fonds propres de niveau 1	

Les principes d'éligibilité et de classification des éléments de couverture sont définis dans la Directive Solvabilité 2. Chaque élément des fonds propres présente une capacité d'absorption des pertes différente. La valeur du SCR et du MCR peut être comparée au montant d'éléments éligibles, le rapport entre les deux correspond aux ratios de solvabilité qui permet à la compagnie de se situer par rapport aux exigences réglementaires et aux niveaux de tolérance internes en matière de capital.

- **Au 31 décembre 2021, 68% des fonds propres de Wakam (52,6m€) sont classés en Niveau 1**, en tant que somme du capital social de la société et de l'actif net généré dans la valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2, **26% sont classés en Niveau 2**, correspondant aux dettes subordonnées émises le 9 mars 2017 et 28 septembre 2018 (valorisées à 20,1 m€ au bilan économique) et **6% sont classés en Niveau 3**, correspondant aux impôts différés actifs en raison de retraitements de valorisation globalement négatifs.
- **Les fonds propres totaux s'établissent ainsi à 77,4m€** au 31 décembre 2021, éligibles à 100% à la couverture du SCR et à 72% à la couverture du MCR.

Ecart avec les Etats Financiers

Ecart entre les Fonds propres du bilan social et du bilan prudentiel Solvabilité au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)

	Bilan social	Bilan prudentiel Solvabilité 2	Ecart
Total Actif	1 112,5	1 028,8	-83,7
Total Passif	1 043,2	971,5	-71,8
Fonds propres	69	57	-12

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 laisse apparaître une diminution des fonds propres économiques avant reclassement des passifs subordonnés de -12,0m€. Celle-ci correspond à l'intégration du retraitement dans les provisions techniques nettes de réassurance, y compris marge de risque, pour -3,9m€, à l'annulation des actifs incorporels pour -9,1m€, des FAR nets de CRR pour -3,0m€, des Autres retraitements (principalement charges constatées d'avance) pour -1,5m€, à la mise à la valeur de marché des actifs financiers pour 0,8m€ et aux impôts différés actifs de 4,7m€ en raison de retraitements au global négatifs.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations par module de risque

Les calculs du SCR et du MCR ont été réalisés au 31 décembre 2021 sur la base de la Formule standard et de ses paramètres tels que décrits dans la Directive Solvabilité 2, le Règlement Délégué et la clause de revoyure. En outre les éléments de la clause de revoyure entrée en application au 1^{er} janvier 2019 ont été intégrés au calcul, notamment, les révisions concernant les chocs sur les primes et réserves ainsi que les corrélations, facteurs de risques et pondération par région du risque Catastrophe, ou encore l'évolution de certains choc sur le SCR de marché.

- **Le SCR de Marché** est évalué sur une base de transparisation « simplifiée » pour les fonds, qui représentent 18% du total des placements hors trésorerie en banque.
- **Le SCR Actions** est calculé sur la base de la formule standard. **Au 31 décembre 2021, le montant du SCR Actions s'élève ainsi à 4,5m€,** en baisse de -1,3m€, principalement en raison de la transparisation d'un fonds significatif qui était choqué intégralement en SCR Actions Type 2 lors des précédentes clôtures. Cette baisse du SCR Actions est compensée en partie par la hausse de l'amortisseur qui augmente le choc appliqué.
- **Le SCR de Taux** est estimé sur la base des scénarios standards à la hausse ou à la baisse, appliqués aux flux de trésorerie nets (choc sur les actifs obligataires et les OPCVM nets des chocs sur les Provisions Techniques Solvabilité 2), le scénario le plus pénalisant étant retenu. **Au 31 décembre 2021, le montant du SCR de Taux s'élève à 0,8m€** en baisse de -2,3m€. Comme pour la clôture précédente, la sensibilité de Wakam est sur un choc sur la hausse des taux. La baisse du SCR s'explique par la convergence des assiettes d'actifs

(placements) et de passifs (provisions techniques nettes) sensibles aux variations de taux.

- **Le SCR de spread** représente l'impact d'une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant un écartement des spreads de crédit (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. L'exigence de capital est fonction de la valeur de marché, de la durée et de la notation de l'émetteur. **Au 31 décembre 2021, le montant du SCR de Spread s'élève à 6,0m€**, inférieur de -2,0m€ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de l'assiette de placements soumise au risque de Spread.
- **Le SCR de Change** représente la variation de la valeur des actifs et des passifs techniques libellés en devise hors Euro générée par une variation des taux de change de plus ou moins 25%. L'exposition de la société au risque de change est en augmentation, notamment de par les activités en Grande Bretagne et en Pologne. **Au 31 décembre 2021, le montant du SCR de Change de Wakam s'élève à 2,3m€**, en hausse de 0,1m€ en lien avec l'augmentation de l'exposition aux Zlotys et aux Livres Sterling.
- **Le SCR de Concentration** représente le risque de volatilité induite dans ses portefeuilles de placements par une surexposition à un seul émetteur. L'exigence de capital est fonction de l'exposition à l'émetteur considéré et de sa notation. **Au 31 décembre 2021, le montant du SCR de Concentration de Wakam est de 0,3m€**, une seule ligne dépassant le seuil de concentration sur l'ensemble du portefeuille.
- **Le SCR Immobilier** représente le risque sur actifs immobiliers provenant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers. **Il s'élève à 2,2m€ au 31 décembre 2021**, stable par rapport au 31 décembre 2020.
- **Après agrégation et diversification des différents risques, le SCR Marché de la société s'élève à 12,3m€**, en baisse de -3,3m€ par rapport à l'exercice précédent.

- **Le SCR de Contrepartie** se décompose en 2 sous-catégories :
- **Le SCR de contrepartie de type 1** correspond à la perte qu'occasionnerait le défaut des contreparties cotées de Wakam et est fonction du montant de leur notation et de leur exposition incluant la Meilleure Estimation des Provisions cédées nettes de la valeur des nantissements consentis par les réassureurs, l'économie de SCR non-vie suite aux cessions aux réassureurs et les dépôts bancaires. **Au 31 décembre 2021, le SCR de contrepartie de type 1 s'élève à 5,1m€**, en hausse de 3,4m€ par rapport à l'exercice précédent, en lien avec une hausse des cessions ainsi qu'une forte hausse des comptes de cash pris en compte dans l'assiette d'exposition.
- **Le SCR de contrepartie de type 2** correspond à la perte qu'occasionnerait un défaut massif des contreparties enregistrées dans les créances d'assurance (assurés et courtiers), calculé selon l'âge des créances (plus ou moins de 3 mois). **Au 31 décembre**

2021, le SCR de contrepartie de type 2 est évalué à 5,1m€ et affiche une baisse de -0,3m€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par des actions menées à la fin de l'année pour apurer les comptes de créances.

- **Après agrégation des deux sous-modules, le SCR Contrepartie s'élève à 9,6m€**, en hausse de 2,7m€ par rapport à l'exercice précédent.

- **Le SCR de souscription Santé** est marginal compte-tenu du poids faible de la Santé dans le portefeuille de la société et **s'élève à 1,6m€ au 31 décembre 2021**, en augmentation de 0,3m€ par rapport à l'exercice précédent suite à l'augmentation de l'exposition.

- **Le SCR de souscription Non-Vie** reflète le risque de sous-tarification et de sous-provisionnement de la société après diversification géographique, les engagements de Wakam ayant été répartis entre les pays d'Europe continental, le Royaume-Uni, l'Irlande, et une zone regroupant l'île de la Réunion et les Caraïbes, ainsi que le risque de catastrophes naturelles ou d'origine humaine :
 - **Pour le SCR dit « Primes et Réserves »**, la charge de capital est déterminée en appliquant un coefficient de volatilité spécifique à chacune des lignes d'activité à la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Nettes pour le risque de sous-provisionnement et au « Volume de primes » net pour le risque de sous-tarification. Pour Wakam, le « Volume de primes » défini dans la Formule standard est égal à la somme des trois éléments suivants : le maximum entre les Primes acquises au titre de l'exercice 2021 et les Primes à acquérir sur l'exercice 2022 ; les Primes à acquérir en 2023 pour les contrats renouvelés jusqu'au 31 décembre 2022 ; et les Primes à acquérir sur les deux premiers mois de 2024 pour les contrats souscrits à compter du 1er novembre 2022. **Au 31 décembre 2021, le SCR de « Primes et Réserves » s'élève à 26,9m€**, en hausse de 6,2m€ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance des provisions nettes et des primes attendues pour 2022.
 - **Le SCR Catastrophe** est estimé à l'aide des « Helper Tabs » fournis par l'AEAPP. Il intègre également le risque « Catastrophe » spécifique à la Ligne d'Activité « Assurance Pertes Pécuniaires Diverses ». Le SCR Catastrophe est réduit par l'application des Traités de réassurance applicable aux Lignes d'Activité « Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens » et « Autres assurances des véhicules à moteur ». **Au 31 décembre 2021, le SCR Catastrophe s'élève ainsi à 5,0m€**, en hausse de 1,2m€ par rapport à l'exercice précédent en cohérence avec l'exposition croissante au risque de Wakam.
 - **Le SCR de cessation non-vie** vient matérialiser le risque de chute qui résulte de la perte, ou du changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, d'échéance ou de renouvellement des polices. **Il est évalué au 31 décembre 2021 à 1,9m€**, en baisse de

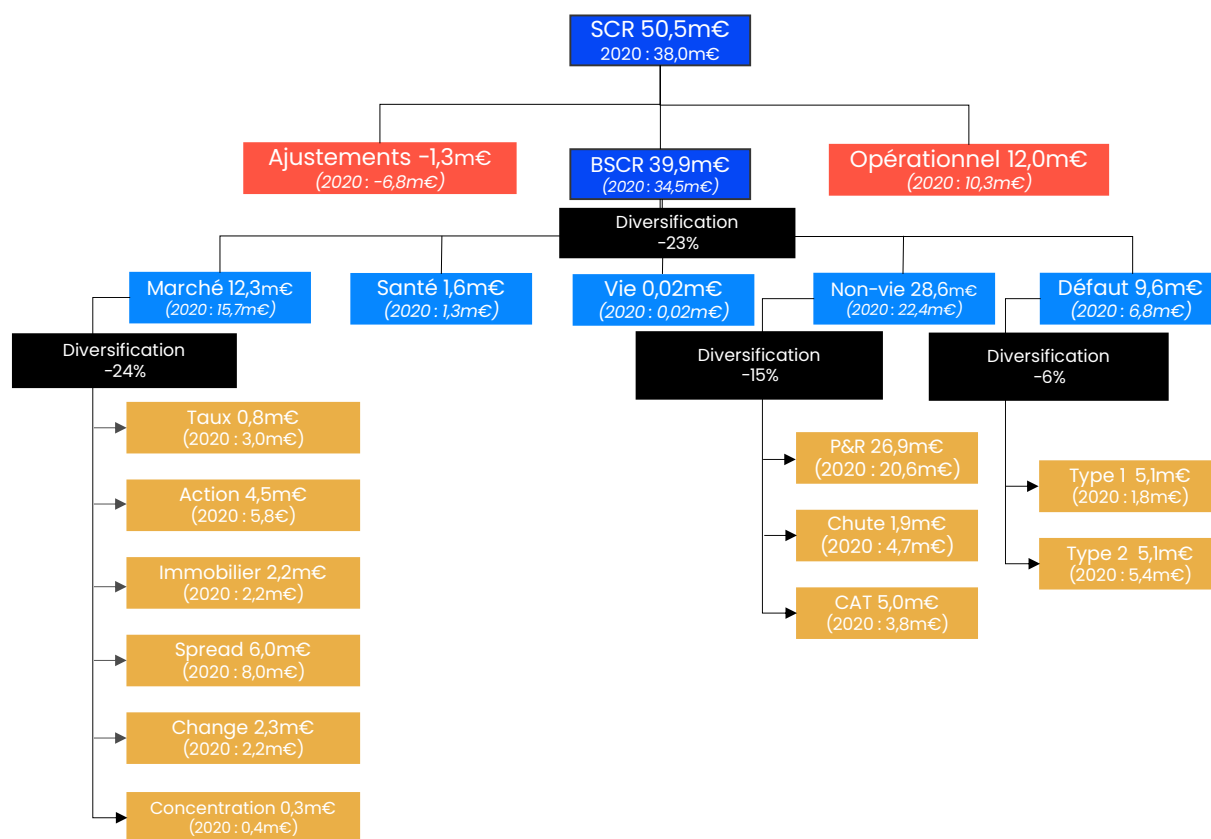
- 2,8m€ par rapport à l'exercice précédent en raison d'une baisse de la meilleure estimation des primes futures.
- **Après agrégation et diversification des différents sous-modules, le montant du SCR Non Vie de la société au 31 décembre 2021 s'élève à 28,6m€**, en augmentation de 6,2m€ par rapport à l'exercice précédent.
 - Après application des matrices de corrélation des risques prévues par la formule standard, la somme des SCR individuels bénéficie d'un effet de diversification de 24% pour atteindre **un BSCR de 39,9m€ au 31 décembre 2021**, en hausse de 5,4m€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse fait principalement suite à l'augmentation des risques de souscription Non-Vie et Contrepartie, explicités ci-dessus.

Capital de solvabilité requis total et Minimum de capital requis total

- **Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) total au 31 décembre 2021**, somme du SCR de base (BSCR), du SCR Opérationnel et de l'amortissement par les impôts, **s'élève à 50,5m€** :
- **Le SCR opérationnel** est une mesure du risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques. **Au 31 décembre 2021, le montant du SCR Opérationnel de Wakam s'élève à 12,0m€**, et marque une augmentation de 1,6m€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des risques de Souscription Non-Vie et Contrepartie.
- **L'amortissement par les impôts différés** correspond aux crédits d'impôts associés à la perte du BSCR et du SCR Opérationnel. **Au 31 décembre 2021, l'ajustement est évalué à hauteur de 1,3m€**, en baisse de -5,5m€ par rapport à l'exercice précédent.

« Arbre » des modules du SCR au 31 décembre 2021

(Rappel des montants au 31 décembre 2020 entre parenthèses)



- Le Minimum de Capital Requis (MCR) total s'élève au 31 décembre 2021 à 14,6m€, correspondant au MCR linéaire (estimé en appliquant pour chacune des lignes d'activité deux coefficients différenciés, l'un aux primes acquises de l'exercice 2021, l'autre à la meilleure estimation des provisions de sinistres nettes).

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'article 304, paragraphe 7, de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice dite « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance vie, sous certaines conditions et sous réserve d'accord de l'autorité de contrôle, à remplacer, dans la conception de la formule standard, le sous-module actions par un sous-module actions fondé sur la durée.

Wakam n'utilise pas cette faculté et réalise le calcul de son capital de solvabilité requis en suivant l'approche définie par la formule standard.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'article 104, paragraphe 7, de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice dite « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance non-vie, sous certaines conditions et sous réserve d'accord de l'autorité de contrôle, à remplacer, dans la conception de la formule standard, un sous-ensemble de ses paramètres par des paramètres qui sont propres à l'entreprise, afin de calculer les risques de souscription.

Wakam n'utilise pas cette faculté et réalise le calcul de son capital de solvabilité requis en suivant l'approche définie par la formule standard.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Ratios de couverture du SCR et du MCR au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Fonds propres économiques, dont :	63,3	77,5
Niveau 1	42,3	52,6
Niveau 2	19,8	20,1
Niveau 3	1,1	4,7
Fonds propres éligibles en couverture du SCR	61,3	77,4
SCR	38	50,5
Ratio de couverture du SCR	161,30%	153,3%
Fonds propres éligibles en couverture du MCR	44,3	55,5
MCR	10,0	14,6
Ratio de couverture du MCR	445%	381%

- **Wakam respecte le besoin global de solvabilité au 31 décembre 2021 :**
- **A cette date, le ratio de couverture du SCR s'élève à 153%** et le ratio de couverture du MCR à 381%.
- **Le ratio de couverture du SCR** est en recul par rapport à 2020 (-8,0pts). Cela s'explique d'une part par une forte hausse du SCR, liée à la croissance de l'activité sur la période ainsi que par la révision de méthodologie et paramétrages sur les calculs de certains SCR, compensée par des actions menées pour accroître les fonds propres de la société.
- **Le ratio de couverture du MCR** recule de 64pts, une évolution cohérente avec la hausse des primes et provisions nettes sur la période.

E.6. Autres informations

L'ensemble des informations relatives à la gestion du capital sont présentées de façon exhaustive dans les paragraphes E.1. à E.5.

Annexes

Les QRT publics présentés dans les présentes annexes sont ceux portant sur la clôture établie au titre de l'exercice annuel 2021.

Les montants sont reportés en milliers d'euros (k€).

S.02.01 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	4 740
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 583
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	87 823
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	619
Actions – cotées	R0110	619
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	59 955
Obligations d'État	R0140	2 037
Obligations d'entreprise	R0150	57 917
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	26 789
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	461
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	486 807
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	485 498
Non-vie hors santé	R0290	479 471
Santé similaire à la non-vie	R0300	6 027
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 308
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 308
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	280 877
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	18 062
Autres créances (hors assurance)	R0380	30 852
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	118 052
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	1 028 797

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	577 621
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	569 846
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	561 568
Marge de risque	R0550	8 278
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	7 775
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	7 585
Marge de risque	R0590	190
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 549
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 549
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 522
Marge de risque	R0680	27
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	933
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	98 127
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	188 645
Autres dettes (hors assurance)	R0840	82 890
Passifs subordonnés	R0850	20 091
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 091
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 603
Total du passif	R0900	971 457
Excédent d'actif sur passif	R1000	57 339

S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Primes émises							
Brut - assurance directe	R0110		14 282		149 522	65 187	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140		12 050		135 082	49 534	
Net	R0200		2 231		14 439	15 653	
Primes acquises							
Brut - assurance directe	R0210		15 679		134 271	94 211	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240		13 123		122 716	76 183	
Net	R0300		2 556		11 555	18 028	
Charge de sinistres							
Brut - assurance directe	R0310		2 262		144 071	33 903	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340		940		123 313	26 888	
Net	R0400		1 321		20 758	7 014	
Variation des autres provisions techniques							
Brut - assurance directe	R0410		-11		3 846	-4 371	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440		-30		8 840	-10 937	
Net	R0500		18		-4 993	6 566	
Dépenses engagées	R0550		899		6 136	3 088	
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					Total	
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance		Pertes pécuniaires diverses
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0200
Primes émises								
Brut - assurance directe	R0110	170 983	15 492		1 439	1 397	36 577	454 879
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	132 288	13 734		102	1 220	31 140	375 150
Net	R0200	38 694	1 758		1 338	177	5 437	79 728
Primes acquises								
Brut - assurance directe	R0210	161 838	13 961		1 420	1 085	31 044	453 509
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	124 919	12 802		131	881	26 179	376 935
Net	R0300	36 919	1 160		1 289	204	4 864	76 574
Charge de sinistres								
Brut - assurance directe	R0310	41 812	3 440		383	288	9 636	235 794
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	34 816	7 850		112	269	8 241	202 430
Net	R0400	6 996	-4 411		271	19	1 394	33 364
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	R0410	-137	6 516		0	0	0	5 843
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	-86	3 142		0	0	0	928
Net	R0500	-51	3 374		0	0	0	4 914
Dépenses engagées	R0550	31 781	666		524	84	2 053	45 231
Autres dépenses	R1200							1 284
Total des dépenses	R1300							46 514

S.05.02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie
		C0080	C0140
Pays	R0010		
Primes émises			
Brut - assurance directe	R0110	192 888	454 879
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	56 915	375 150
Net	R0200	135 973	79 728
Primes acquises			
Brut - assurance directe	R0210	190 097	453 509
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	39 930	376 935
Net	R0300	150 168	76 574
Charge des sinistres			
Brut - assurance directe	R0310	90 498	235 794
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	-56 947	202 430
Net	R0400	147 445	33 364
Variation des autres provisions techniques			
Brut - assurance directe	R0410	5 544	5 843
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440	-	928
Net	R0500	5 544	4 914
Dépenses engagées	R0550	61 363	45 231
Autres dépenses	R1200		1 284
Total des dépenses	R1300		46 514

S.12.01 – Provisions techniques vie et santé SLT

		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0090	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Meilleure estimation brute	R0030	1 522	1 522
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 308	1 308
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	214	214
Marge de risque	R0100	27	27
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110		
Meilleure estimation	R0120		
Marge de risque	R0130		
Provisions techniques - Total	R0200	1 549	1 549

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
<i>Provisions pour primes</i>							
Brut - total		R0080	501		27 407	20 518	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	429		21 995	16 237	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	72		5 412	4 281	
<i>Provisions pour sinistres</i>							
Brut - total		R0160	7 084		337 368	60 595	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	5 599		306 051	50 781	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	1 486		31 317	9 814	
Total meilleure estimation - brut		R0260	7 585		364 775	81 112	
Total meilleure estimation - net		R0270	1 558		36 730	14 095	
Marge de risque		R0280	190		3 873	1 252	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290					
Meilleure estimation		R0300					
Marge de risque		R0310					
Provisions techniques - Total							
Provisions techniques - Total		R0320	7 775		368 648	82 364	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	6 027		328 046	67 018	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		R0340	1 747		40 602	15 346	

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie		
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance		Pertes pécuniaires diverses	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0060							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
<i>Provisions pour primes</i>									
Brut - total		R0080	-1 773	3 408		43	371	2 340	52 815
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	-2 021	2 705		69	306	2 125	41 846
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	248	703		-26	65	215	10 970
<i>Provisions pour sinistres</i>									
Brut - total		R0160	88 729	11 991		516	349	9 706	516 338
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	67 726	5 641		34	334	7 487	443 653
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	21 002	6 350		482	16	2 218	72 685
Total meilleure estimation - brut		R0260	86 956	15 399		559	721	12 046	589 153
Total meilleure estimation - net		R0270	21 251	7 053		456	81	2 433	83 655
Marge de risque		R0280	2 679	128		61	2	283	8 487
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290							
Meilleure estimation		R0300							
Marge de risque		R0310							
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total		R0320	89 635	15 527		620	723	12 329	577 821
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	65 705	8 346		103	640	9 613	486 498
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0340	23 929	7 181		517	83	2 716	92 122

S.19.01 – Sinistres en non-vie

	Sinistres payés bruts (non cumulés) – Année de développement. Total engagements en non-vie										Sinistres payés bruts		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes													
N-9	15 534	9 863	3 472	2 983	1 372	889	140	268	629	151	63 211	63 211	63 211
N-8	13 717	7 704	3 028	1 490	1 283	2 931	-1 031	1 418	530			151	35 410
N-7	15 472	9 573	5 051	1 582	5 611	416	740	693				530	31 072
N-6	15 215	9 502	5 249	6 656	624	3 619	972					972	39 136
N-5	16 549	18 399	16 071	69	13 940	-486						-486	41 837
N-4	28 781	28 328	7 983	15 309	6 036							6 036	64 543
N-3	37 655	43 887	22 155	12 313								12 313	116 010
N-2	47 539	58 682	41 416									41 416	147 637
N-1	56 123	39 023										39 023	95 146
N	45 687											45 687	45 687
Total												209 548	766 124

	Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Année de développement. Total engagements en non-vie										Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes actualisées		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Fin d'année (données actualisées)	C0360
	R0200	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250	R0260	R0270	R0280	R0290	R0300	R0360	
Précédentes													
N-9	0	0	0	4 865	5 151	3 674	2 272	1 997	1 502	1 302	42 503	11 656	11 656
N-8	0	0	6 402	5 220	2 550	3 276	1 546	2 418	1 700			1 291	1 291
N-7	0	14 833	16 989	6 882	7 189	5 770	6 281	5 664				1 702	1 702
N-6	43 747	18 954	9 248	6 582	5 285	5 224	4 035					5 642	5 642
N-5	48 038	25 966	44 357	34 945	26 965	14 400						4 030	4 030
N-4	43 232	51 460	36 850	38 053	45 600							14 306	14 306
N-3	117 070	83 773	71 314	61 876								45 308	45 308
N-2	150 703	105 309	66 702									60 939	60 939
N-1	157 173	89 942										64 866	64 866
N	209 621											97 717	97 717
Total												204 967	612 423

S.23.01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	4 515	4 515			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	438	438			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	64 358	64 358			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-16 712	-16 712			
Passifs subordonnés	R0140				20 091	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0180	4 740				4 740
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	77 430	52 599	0	20 091	4 740
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0380					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	77 430	52 599		20 091	4 740
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	72 690	52 599		20 091	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	77 430	52 599		20 091	4 740
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0560	55 509	52 599		2 910	
Capital de solvabilité requis	R0580	50 498				
Minimum de capital requis	R0600	14 550				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,53				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	3,81				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	57 339
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	74 051
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-16 712
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	4 658
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 658

S.25.01 – Capital de solvabilité requis

		Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	12 344	0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 566	
Risque de souscription en vie	R0030	16	0
Risque de souscription en santé	R0040	1 577	0
Risque de souscription en non-vie	R0050	28 591	0
Diversification	R0060	-12 216	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	39 878	

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	11 964
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 344
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	50 498
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	50 498
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

S.28.01 – Minimum de solvabilité requis

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	14 546	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 558	4 664
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	36 730	1 216
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	14 095	29 797
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	21 251	22 125
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	7 053	1 800
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	456	1 323
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	81	2 770
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	2 433	16 035
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
MCR, Result	R0200	4	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	214	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		4

		C0070	
MCR linéaire	R0300	14 550	
Capital de solvabilité requis	R0310	50 496	
Plafond du MCR	R0320	22 723	
Plancher du MCR	R0330	12 624	
MCR combiné	R0340	14 550	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
Minimum de capital requis	R0400	14 550	